

Inspection générale de l'administration de
l'Éducation nationale et de la recherche

L'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle

Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

IGAENR

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

L'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle

JUIN 2007

Tristan CHALON

*Chargé de mission à l'inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Marie-Françoise CHOISNARD

*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Michel GEORGET

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Jean-Pierre HEDOIN

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Le contexte de la mission	8
2. L'organisation des universités pour l'insertion professionnelle des étudiants	12
2.1. Des organisations complexes	12
2.2. Les principales démarches menées pour l'insertion des étudiants et l'organisation retenue	15
2.2.1. <i>La réalisation d'études d'insertion professionnelle et de suivis de cohortes.....</i>	<i>15</i>
2.2.2. <i>L'information et la préparation des étudiants à l'insertion professionnelle.....</i>	<i>16</i>
2.2.3. <i>Les stages en entreprise</i>	<i>17</i>
2.2.4. <i>L'autonomie des composantes et leur apport</i>	<i>18</i>
2.3. L'utilité d'un lien fort avec les milieux professionnels	18
2.4. La nécessité d'une coordination politique.....	19
3. Les études d'insertion professionnelle et les suivis de cohortes	20
3.1. Une importante production d'informations	22
3.1.1. <i>Enquêtes d'insertion professionnelle</i>	<i>23</i>
3.1.2. <i>Suivi de cohortes.....</i>	<i>24</i>
3.1.3. <i>Collaboration avec l'observatoire régional.....</i>	<i>25</i>
3.1.4. <i>Travaux d'études propres aux composantes.....</i>	<i>26</i>
3.2. Une diffusion et une exploitation de l'information produite très inégales.....	27
3.2.1. <i>Un objectif de large diffusion de l'information.....</i>	<i>27</i>
3.2.2. <i>Améliorer l'exploitation des résultats.....</i>	<i>30</i>
4. De la terminale à la recherche d'emploi, une information multiforme	33
4.1. Une gamme multiforme d'actions d'information.....	33
4.1.1. <i>A l'intention des lycéens et de leurs familles</i>	<i>34</i>
4.1.2. <i>A l'intention des étudiants nouveaux bacheliers qui entrent à l'université</i>	<i>34</i>
4.1.3. <i>Dans le cours ultérieur des études et au titre de l'accompagnement vers l'emploi.....</i>	<i>34</i>
4.1.4. <i>Une réelle prise de conscience du travail à faire.....</i>	<i>35</i>
4.2. Des initiatives intéressantes	36
4.2.1. <i>Les expériences d'orientation active.....</i>	<i>36</i>

4.2.2.	<i>Les formations dispensées : le module de formation au projet professionnel.....</i>	39
4.2.3.	<i>Les expériences de promotion de l'égalité des chances.....</i>	41
4.2.4.	<i>Importance de l'informatique en matière d'insertion professionnelle.....</i>	42
5.	Conclusion	44
	Annexes	47

Introduction

Dans le cadre de son programme annuel, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a mené une étude relative à « l'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'emploi par les établissements d'enseignement supérieur ».

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université demeure en effet une préoccupation majeure : dans une proportion encore trop importante, ces diplômés rencontrent des difficultés dans la recherche et l'obtention d'un emploi.

La préparation de l'insertion professionnelle tend d'ailleurs à devenir un des objectifs prioritaires des universités qui ont réalisé en ce sens des efforts réels. Cet objectif s'ajoute désormais aux objectifs traditionnels de transmission du savoir et de création par la recherche de connaissances nouvelles.

Il est évident que l'insertion professionnelle dépend d'un grand nombre de facteurs parmi lesquels la réussite dans les études suivies et l'obtention d'un diplôme qui qualifie à l'emploi demeurent déterminantes. L'information proprement dite n'est qu'un aspect de la préparation de l'insertion professionnelle, mais cet aspect peut jouer un rôle important dès lors que cette information sait prendre en compte les phases critiques des processus que sont l'orientation et l'insertion. Elle doit également être portée par les acteurs qui ont un impact réel sur les choix des jeunes.

C'est à cet aspect que s'est appliquée la réflexion présentée dans ce document qui s'articule en cinq parties.

Il a paru indispensable, en première partie, de rappeler l'objet de l'étude confiée à l'inspection générale et de la resituer dans le cadre des travaux récents menés sur la question.

La deuxième partie présente le dispositif institutionnel et l'organisation que les établissements ont mis en place afin de mieux prendre en compte la nécessité d'une information renforcée des étudiants quant à leur insertion professionnelle. Cette information relève d'instances diverses dont la collaboration peut apparaître complexe.

Les observatoires, ou les organismes qui, au sein des universités visitées, en tiennent lieu, jouent à cet égard un rôle central. La troisième partie est donc consacrée à l'analyse de l'information produite par ces instances, études d'insertion professionnelle et suivis de cohortes notamment.

Mais, en matière d'insertion professionnelle, l'information des étudiants résulte aussi d'autres sources, utilise des canaux multiples, revêt des formes diversifiées : la quatrième partie traite de cet aspect. Des initiatives intéressantes en matière d'aide et de préparation à l'insertion professionnelle y sont signalées.

La dernière partie présente quelques conclusions et recommandations.

En annexe, sont citées diverses opérations menées par des universités de l'échantillon, opérations qui ont paru intéressantes ou novatrices.

1. Le contexte de la mission

Depuis un an, de nombreux rapports¹ ont traité le sujet de l'information et de l'orientation ainsi que de l'insertion professionnelle des étudiants et des diplômés du supérieur. La mission a dû en tenir compte pour adapter son champ de travail. Il convenait de ne pas redoubler constats, analyses et propositions, d'ailleurs très convergents, et de mettre davantage l'accent sur les conditions concrètes pour améliorer l'impact des actions d'information et d'accompagnement proposées aux étudiants.

Ce sujet est par ailleurs suivi par les services de la DGES pour l'expérimentation des préinscriptions, dès février, dans l'enseignement supérieur.

On citera ici les principales conclusions de deux des rapports :

Le rapport de la commission « université-emploi » présidée par le recteur Patrick Hetzel

En janvier 2007 des décisions ont été prises pour répondre aux préconisations du rapport remis en 2006.

Elles s'inspirent de deux idées de base :

- tout faire pour améliorer l'orientation des jeunes, dès le collège ;
- tout faire pour favoriser la professionnalisation des études, et le rapprochement entre l'université et le monde de l'emploi.

Trois axes majeurs ont été retenus, dont deux concernent l'université :

- concevoir une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- établir une liaison plus étroite entre l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier à l'université.

¹ - Avis et rapports du conseil économique et social, *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*, Jean-Louis Walter, juillet 2005 ;

- Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, *Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités*, Thierry Simon, rapport n° 2006-029, juin 2006 ;

- Rapport du cercle Vinci à monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, *Comment faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur ?* Juin 2006.

- Rapport final de la commission du débat national Université-Emploi, présidée par Patrick Hetzel, *De l'université à l'emploi*, octobre 2006 ;

- Haut comité Éducation-Économie-Emploi, Rapport : *Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur*, rapporteur Bernard Legendre, novembre 2006 ;

- Rapport du délégué interministériel à l'orientation, Pierre Lunel : *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, pour un nouveau pacte avec la jeunesse*, mars 2007.

S'agissant du « pont » entre la classe terminale et la première année de licence, un certain nombre de garde-fous doivent être mis en place pour éviter les sorties :

- Au lycée, un dossier unique d'orientation devra rassembler tous les vœux des élèves de terminale.
- Parallèlement, à l'université, un dispositif d'orientation active devait être généralisé : l'université délivre un avis sur les choix d'inscription souhaités par l'élève. Il ne s'agit pas de sélection, mais d'un conseil pour éviter les inscriptions dans les filières inadaptées, le choix final restant sous l'entière responsabilité du bachelier.
- Pour la professionnalisation des études supérieures, il est indispensable de remédier aux phénomènes d'éviction des bacheliers professionnels et technologiques qui existent aujourd'hui en I.U.T. et en B.T.S. au profit des bacheliers généraux et de lutter contre l'échec de ces bacheliers dans les autres filières universitaires.
- Pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, des mesures seront mises en œuvre, telles que : la multiplication des licences professionnelles, la reconnaissance nouvelle accordée aux stages dans les cursus, grâce au statut du stagiaire et à la charte des stages étudiants en entreprise, le développement de services des stages et de l'emploi dans les universités, ainsi que des observatoires de l'insertion professionnelle d'ores et déjà implantés dans la majorité des universités.

Le rapport du professeur Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation, remis le 27 mars 2007 : le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Pierre Lunel avait rédigé un rapport d'étape, publié au début de la mission ; la mise en œuvre de certaines préconisations était déjà décidée.

Les principaux résultats attendus de la mise en place du schéma national sont :

- la réduction du nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ;
- la réduction du nombre de jeunes sortant sans diplôme de l'enseignement supérieur ;
- la réduction du délai d'accès à l'emploi des jeunes ;
- une plus grande diversité sociale dans tous les parcours.

Pour atteindre ces résultats le schéma national retient quatre axes de travail :

- Qualifier tous les jeunes : Chaque élève doit pouvoir être informé pour construire progressivement son projet professionnel et son parcours d'études. L'alternance et la formation tout au long de la vie doivent prendre une place plus importante ;
- Orienter activement vers l'enseignement supérieur pour l'emploi : Une information complète sur les filières post-bac et une meilleure coordination des admissions dans les établissements d'enseignement supérieur seront proposées. L'articulation des formations avec le marché de l'emploi sera renforcée à l'université ;
- Coordonner, évaluer, informer : Pour un service public de l'orientation des jeunes, il faut coordonner aux niveaux national, régional et local, les services éducatifs et les acteurs en

charge de l'insertion professionnelle des jeunes. Leur action doit faire l'objet d'une évaluation ;

- Mobiliser et professionnaliser tous les acteurs : Cet axe concerne les enseignants du secondaire et du supérieur, les spécialistes de l'orientation, les chefs d'établissement, les associations de jeunes et les entreprises, qui doivent travailler ensemble pour une orientation et une insertion améliorées.

Vingt-huit mesures ont été préconisées ; parmi celles concernant l'enseignement supérieur on retiendra :

- Créer un projet personnalisé d'orientation (PPO) spécifique aux élèves handicapés applicable à partir de la fin de la classe de 3^{ème} et jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou dans la vie active ;
- Développer l'apprentissage en lycée professionnel et à l'université ;
- Mettre en place des mesures d'orientation active au cours du deuxième semestre de l'année scolaire de terminale ;
- Assurer l'accompagnement de 50 000 primo entrants, par 10 000 tuteurs étudiants de master 2 ou de doctorat ;
- Créer dans chaque université un comité université/entreprises ;
- Créer la maison des anciens étudiants pour construire des réseaux autour de chaque université ;
- Instaurer progressivement en L1 et L2 des stages courts de découverte des métiers, encadrés pédagogiquement et faisant l'objet d'une validation par ECTS pour le diplôme ;
- Rendre effective la généralisation des observatoires sur chaque site universitaire pour la rentrée 2008.

Quatre préconisations concernent les universités :

- Mettre en place des modules de soutien au deuxième semestre de L1 ;
- Introduire dans toutes les licences des modules professionnalisants de base : informatique, langues, connaissance du monde économique, techniques de recherche d'emploi, portefeuille de compétences ;
- Instaurer des modules professionnels en L1 et L2 pour préparer l'accès à la licence professionnelle ;
- Installer une direction de l'orientation, des stages et de l'insertion (DOSI) par université.

Si l'on s'en tient à ces deux rapports, l'accès à l'enseignement supérieur et les parcours vers l'insertion font donc déjà l'objet de nombreuses recommandations, certaines étant déjà mises en application ; les constats sont en effet les mêmes et sont suffisamment connus pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir.

Les très nombreuses propositions et recommandations de ces rapports peuvent schématiquement être regroupées autour de cinq axes principaux :

- Mieux connaître les parcours des jeunes dans l’enseignement supérieur (depuis le baccalauréat obtenu jusqu’à l’insertion professionnelle quelques années après la sortie de l’appareil de formation) grâce au développement d’outils performants de recueil de données et d’analyse statistique.
- Mieux informer les jeunes (des lycéens aux thésards) sur les conditions d’études, les facteurs de réussite, les liens entre diplômes et métiers et intégrer le plus possible cette information au processus de formation.
- Améliorer la continuité entre l’enseignement secondaire et l’enseignement supérieur qui se méconnaissent encore trop et développent parfois des stratégies concurrentes.
- Développer des relations régulières entre le monde de l’université et les milieux économiques grâce à des partenariats et à des passerelles (stages, enseignants associés, apprentissage).
- Mieux réguler l’adaptation de l’offre de formation (structures, contenus, méthodes...) par une prise en compte des résultats constatés aussi bien en termes de diplômes obtenus qu’en termes d’insertion professionnelle et faire de cette analyse de la performance un élément de pilotage.

On citera sur ce point un passage de l’avis du Conseil Économique et Social sur l’information relative aux métiers et leurs évolutions. : « Il est important de rappeler la nécessité d’une information suffisamment précise et pertinente, dès le collège, sur la pluralité des métiers, les compétences et les qualifications recherchées dans ces métiers, leurs perspectives d’évolution et leurs débouchés sur le marché de l’emploi. Ces informations doivent alimenter le travail d’orientation professionnelle et limiter le risque de laisser les jeunes s’engager dans des filières de formation sans aucune perspective d’avenir » (p. 29).

Dans cette approche, l’information est d’abord celle relative aux métiers, et non pas celle portant sur les filières de formation, leur taux de réussite en matière de certification ou leur rendement constaté en termes d’insertion professionnelle. Le CES propose que lors de l’inscription à l’université chaque dossier comporte des données précises sur les perspectives de métiers et d’emplois auxquels peut mener la filière choisie.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de thèmes de travail pour l’année 2006-2007, le groupe en charge de la mission, qui ne comprend que quatre inspecteurs généraux, a été conduit à cibler ses investigations.

En accord avec le chef du service de l’IGAENR, la mission a proposé de définir un périmètre d’étude sur un sujet souvent signalé comme stratégique mais peu approfondi : l’information des étudiants tant en ce qui concerne les chances de réussite que les possibilités d’insertion.

L’analyse a porté sur les processus, les instances et les acteurs qui concourent à :

- produire : méthodologie, instruments ;
- diffuser : supports, calendrier, public visé ;
- exploiter l’information, tant au profit de l’étudiant pour l’accompagnement de son parcours que pour le pilotage de l’offre de formation par l’université.

Les observatoires sont au cœur de cette démarche : processus de constitution, dynamique d'évolution, articulation avec d'autres instances de l'université (présidence, SCUIO, service des stages....). L'objectif du groupe de travail était bien davantage l'observation de la mise en œuvre pratique, sur le terrain, de diverses grandes orientations que la réalisation d'une étude débouchant sur de nouvelles préconisations et recommandations s'ajoutant à toutes celles déjà formulées.

Dans ce cadre, la mission a défini un échantillon réduit qui ne prétend pas être représentatif. L'observation a en effet porté sur un nombre limité d'universités, pluridisciplinaires, dans lesquelles l'ensemble des questions a été examiné de manière aussi approfondie que possible, les universités étant très sollicitées en cette période de l'année² : Bordeaux I, Rennes I et II, Poitiers, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. La lettre présentant la mission aux présidents des universités est jointe en annexe.

2.L'organisation des universités pour l'insertion professionnelle des étudiants

Les universités visitées ont toutes apporté à leur organisation interne, administrative et pédagogique, des aménagements qui indiquent le caractère prioritaire attaché à l'insertion professionnelle des étudiants, désormais bien présente dans la vie universitaire, comme en témoigne l'évolution dans le temps du contenu du guide des étudiants que publie chaque université.

Au sein des universités, différentes instances ont en charge la conduite d'enquêtes et d'études sur les parcours et sur l'insertion, l'information des étudiants (actuels ou futurs) et leur préparation à l'insertion professionnelle, le développement des relations entre l'université et le monde économique. La répartition des compétences entre les différentes instances et leur articulation interne présentent, selon les établissements, des variantes marquées. L'articulation entre ces instances diverses, aussi complexe que décisive pour l'efficacité des actions conduites, n'apparaît pas toujours très fonctionnelle et clairement lisible, y compris pour les acteurs eux-mêmes.

Il s'agit, dans un premier temps, de faire ressortir, à travers quelques exemples, la variété des solutions organisationnelles mises en œuvre et de dégager en conclusion quelques principes communs.

2.1. Des organisations complexes

L'articulation qui ressort de l'organigramme de chaque établissement visité apparaît à la fois complexe et déterminante : ce trait n'est d'ailleurs spécifique ni aux établissements visités ni même au domaine observé.

² Contrôle de la Cour des comptes à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

En second lieu, les recommandations présentées dans les récents rapports s'inscrivent, le plus souvent, davantage dans une logique de préconisation d'instances supplémentaires que dans l'optique de schémas d'articulation entre les instances.

Selon les universités les systèmes de relation entre les observatoires (quand ils existent), les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO), les services « stages emploi », les composantes, les conseils – notamment le conseil d'administration et le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) – et l'équipe présidentielle sont extrêmement divers. Il peut s'agir d'une coopération claire et de complémentarités explicites, d'une juxtaposition et d'ajustements entre groupes ou responsables, ou encore d'une ignorance mutuelle et d'activités parallèles ou redondantes. Toutes les formes existent et parfois coexistent.

Les deux rapports précités suggèrent de créer des instances nouvelles – observatoire des parcours et de l'insertion, direction des stages des emplois et des carrières³ – avec le souci de ne pas empiéter dans les choix internes des établissements, ou avancent des options plus affirmées d'organisation⁴. Ils proposent, par définition, des perspectives d'actions qui demeurent générales. Mais l'efficacité de leur mise en œuvre en situation dépend, elle, de choix d'organisation interne et de la plus juste articulation entre les différentes instances qui concourent à éclairer les processus d'orientation et d'insertion.

Cette problématique de l'articulation interne est complexe mais elle est aussi décisive. En effet, la qualité de cette articulation constitue un facteur déterminant pour que les informations produites soient mobilisées et utilisées de façon pertinente et efficace, servent la réussite des étudiants, améliorent les pratiques universitaires. Or, force est de constater qu'actuellement l'information existante et disponible sur les parcours et l'insertion professionnelle, de plus en plus riche et de mieux en mieux établie grâce à l'effort des instances expertes qui s'y consacrent, demeure parfois largement méconnue et fortement sous-utilisée par ceux-là même qui, en raison de leur place pédagogique ou institutionnelle, en seraient les meilleurs relais.

On peut sur ce point reprendre le constat formulé, il y a huit ans, par un spécialiste des études sur les parcours et l'insertion des étudiants :

« Dans nombre d'universités, on constate un décalage entre les efforts accomplis pour produire ces informations statistiques et l'insuffisante diffusion de leurs résultats, a fortiori leur faible utilisation dans la prise de décision »⁵.

³ Proposition B3 et proposition C7 du rapport « *De l'Université à l'Emploi* » (Patrick Hetzel).

⁴ Le « *Schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle* » (Pierre Lunel), propose de faire évoluer les actuels SCUIO vers un statut de « Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion » (DOSI) en ajoutant à leurs missions, celle de l'organisation de l'ensemble des actions visant à l'insertion professionnelle des étudiant et enfin en leur adjoignant les observatoires « afin de rendre les études plus immédiatement exploitables et de fournir des indicateurs d'insertion indispensables aux choix d'orientation des étudiants ».

⁵ José Rose « *Connaissance des parcours étudiants et transformation des pratiques universitaires* » in *Actes du colloque Dix ans d'observation de l'enseignement supérieur : acquis et perspectives*, OURIP, Lyon, 1999, p. 153 à 162.

Les raisons de cette situation sont diverses. On retrouve la classique difficulté d'assurer une communication satisfaisante dans des organisations complexes. S'y ajoutent des réticences culturelles dans le milieu universitaire à faire des résultats constatés (taux de réussite ou d'insertion des étudiants) un critère d'appréciation et de régulation de la formation dispensée. Les décideurs souhaiteraient disposer d'indicateurs simples, parlants, immédiatement utiles, ce qui ne correspond pas toujours aux résultats nuancés produits par les statisticiens. Mais parmi les raisons qui expliquent la sous-utilisation des informations sur les parcours et l'insertion, le flou qui se manifeste le plus souvent dans l'articulation entre les différentes instances qui concourent à la production, à la diffusion et à l'exploitation de ces informations, apparaît comme un facteur particulièrement lourd.

Le tableau d'ensemble qui se dégage fait ressortir, dans l'échantillon observé, une grande variété de situations, quant à l'utilisation des informations produites, quant aux objectifs poursuivis, quant aux instances concernées et quant à leur mode de collaboration. Probablement inévitable eu égard à l'autonomie des universités, cette variété de situations appelle réflexion.

Quelques exemples :

Ainsi, dans telle université, les productions de l'observatoire ne sont pas connues de nombre de responsables d'UFR, ailleurs, elles ne sont pas utilisées car paraissant non fiables⁶. Tel doyen de faculté attend des suivis de cohortes qu'ils objectivent une démarche d'information/orientation dissuasive, alors que tel responsable d'institut (IUT) déplore que les bilans d'insertion professionnelle, extrêmement positifs, de plusieurs diplômés, n'attirent pas davantage d'étudiants vers ces formations.

Dans une université, le programme des travaux de l'observatoire est élaboré de façon concertée avec le CEVU et le SCUIO ; mais dans la plupart des établissements de l'échantillon il résulte des seuls choix internes de l'observatoire complétés par les réponses aux commandes nationales. Ici l'essentiel du suivi du devenir des étudiants est effectué par les composantes selon leur logique propre ; là c'est un dispositif intégré qui est mis en place ; tantôt l'accent est mis sur le suivi du parcours en première année de licence avec le souci premier de prévenir les décrochages ; tantôt c'est autour d'une instance commune d'articulation entre université et entreprise qu'on tente de fédérer en réseau les activités et les initiatives des composantes. Parfois c'est la question du mode de diffusion de l'information qui recèle les marges de progrès les plus fortes⁷ ; tantôt les efforts se tournent vers la production de l'information par des services experts.

⁶ Le fait que le logiciel de scolarité « Application pour l'organisation et la gestion des étudiants et des enseignements » (APOGEE) ne prenne pas en compte les étudiants effectivement présents aux examens mais rapporte les étudiants qui obtiennent leur diplôme aux inscrits administratifs conduit à la très faible fiabilité des taux de réussite établis par le seul recours à cette application.

⁷ On peut remarquer qu'à l'échelon national, c'est le choix d'un mode de diffusion de l'information : le « Portail étudiant » qui a été le point de départ d'une réflexion approfondie sur le mode de production de l'information (charte de qualité) et a soulevé des interrogations plus stratégiques sur le fonctionnement interne et sur le pilotage des établissements d'enseignement supérieur.

On peut aussi mettre l'accent sur la similitude des dispositifs et sur de nombreux points communs. Mais la réalité n'en demeure pas moins contrastée d'une université à l'autre et varie à l'intérieur d'un même établissement de composante à composante.

2.2. Les principales démarches menées pour l'insertion des étudiants et l'organisation retenue

Le partage des tâches s'opère en fonction de la nature des prestations réalisées : études d'insertion professionnelle et suivis de cohortes, information et préparation des étudiants à l'insertion professionnelle, organisation des stages. Il soulève la question de la marge d'autonomie des composantes. Les réponses organisationnelles apportées diffèrent selon les établissements.

2.2.1. La réalisation d'études d'insertion professionnelle et de suivis de cohortes

Ces travaux incombent, dans trois universités (Bordeaux I, Poitiers et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines), à un observatoire dont la création est déjà ancienne (années 90). Cet observatoire figure dans l'organigramme des établissements sous des intitulés divers.

Les deux autres universités (Rennes I et II) ont adopté un mode d'organisation légèrement différent, en confiant la fonction d'observatoire à un des secteurs de leur SCUIO, par ailleurs doté d'un pôle insertion professionnelle et emploi. Cette solution présente, en théorie, l'avantage de rapprocher production et utilisation de l'information créée. Elle donne au SCUIO un rôle central.

Si à l'université de Rennes II, la spécificité bien définie des différents secteurs du SCUIO et leur articulation, en tant que services communs, avec les composantes a permis un positionnement clair de l'Observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle (OPEIP), la situation est apparue plus délicate à Rennes I. Pour des raisons liées à l'histoire et aux particularités disciplinaires, les composantes (Droit, Sciences, Santé) y ont un poids important et se montrent fortement attachées à leur caractère propre. En raison de ce contexte et d'un certain manque de clarté dans le partage des responsabilités, le SCUIO a eu des difficultés pour remplir ses missions de façon satisfaisante. Il est actuellement en cours de restructuration – création d'un observatoire, relance du SCUIO, répartition clarifiée des compétences selon le principe de subsidiarité – restructuration qui suppose un appui politique fort.

Ailleurs, les observatoires ont bien réussi, se sont imposés comme des prestataires de qualité et s'orientent dans deux cas (Bordeaux I et Rennes II) vers un développement de niveau régional, comme il sera exposé dans la partie 3.

L'existence d'un observatoire (ou de ce qui en tient lieu) obéit à des motifs qui ne sont pas seulement opérationnels et techniques : il s'agit, au service d'une politique, de disposer, au niveau central, d'un instrument de mesure et d'analyse scientifiques, pourvu d'une méthodologie homogène et transparente et produisant des résultats incontestables (taux de réussite, taux d'insertion professionnelle).

Les témoignages recueillis par la mission d'inspection convergent relativement quant au fonctionnement de ces organismes.

En règle générale, les travaux des observatoires sont partout jugés de qualité. Il faut souligner la rigueur et le sérieux de leurs études et analyses, la forte motivation de leurs responsables et équipes – dont les effectifs modestes sont sans rapport avec la charge et la qualité des travaux fournis –, l'importance de leur rôle dans la création et le fonctionnement des observatoires régionaux (à Bordeaux et à Rennes) qui ouvrent une piste d'avenir.

A Poitiers comme à Bordeaux I, le SCUIO constitue un partenaire important mais non plus central, dont les missions pourraient être utilement précisées.

Il est plus difficile de mesurer l'impact réel de ces travaux sur le pilotage pédagogique, sur l'adaptation de l'offre de formation et des contenus d'enseignement, sur l'amélioration des conditions de choix des étudiants.

L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines présente une originalité.

Il existe depuis la création de l'université et relève d'un fonctionnement bien particulier. Il est à la fois un service d'études rattaché aux services centraux de l'université et un élément du département de sociologie. Hébergé par un laboratoire de sociologie, placé sous la responsabilité d'un maître de conférences en sciences économiques, son activité est étroitement associée à l'enseignement dans la mesure où, chaque année, les étudiants de 2^{ème} année de sociologie participent aux enquêtes en cours, ce qui leur permet de se former en grandeur réelle aux techniques d'enquête et d'analyse de données.

Cette spécificité conduit l'observatoire à développer ses travaux dans trois directions principales : les modes de vie des étudiants, les parcours universitaires, l'insertion et le devenir professionnels. Sont privilégiés les sujets qui offrent le plus grand intérêt en matière de méthodologie de l'enquête sociologique.

Par comparaison avec les organismes similaires existants dans les autres établissements de l'échantillon, cet observatoire apparaît donc comme une instance originale. Il est à la fois un bureau d'étude et un élément d'une UFR en sociologie. Chaque année le programme de travail est défini au sein même de l'observatoire en prenant en compte aussi bien les préoccupations du pilotage général de l'université – grâce à la présence du responsable de l'observatoire au CA et au CEVU – que les intérêts scientifiques et pédagogiques des enseignants chercheurs, sans oublier les travaux liés aux collaborations avec d'autres universités et d'autres observatoires.

2.2.2. L'information et la préparation des étudiants à l'insertion professionnelle

Outre ces travaux d'études dont les résultats intéressent directement les étudiants, l'information sur leur devenir professionnel et la préparation à leur future insertion prennent des formes très diversifiées (conférences, amphes, journées, ateliers et modules, visites d'entreprises) qui seront examinées dans la partie 4.

Ces actions – certaines traditionnelles, d'autres novatrices – relèvent généralement des SCUIO en liaison avec les composantes dont l'apport est essentiel ; elles fournissent en effet des conférenciers, des enseignants, des données d'information, parfois des locaux.

Mais, sur ce point, l'organigramme de deux universités présente une originalité qui mérite d'être signalée.

L'université de Poitiers s'est dotée d'un service spécifique qui se consacre à l'accompagnement de l'insertion professionnelle. Ce service anime et coordonne un réseau fortement structuré d'« interfaces faculté/entreprises » (IFEP) dont la mission, au sein de chaque composante, est de développer les activités de préparation à l'insertion professionnelle dans cinq directions : aide à l'insertion, suivi des diplômés, amélioration de la qualité des stages, élaboration d'outils, relations avec les professionnels. Ces « cellules » peuvent parfois prendre la dimension de véritables services internes aux composantes.

L'université de Bordeaux I a créé un département de licence qui encadre, en liaison avec les composantes, tous les étudiants de licence et leur propose un ensemble d'activités en vue de leur orientation, de la réussite de leurs études et de leur future insertion professionnelle. Ce mode d'organisation offre un intérêt évident en facilitant la mise en place d'actions horizontales – comme la préparation à l'insertion professionnelle – mais il exige des conditions, pédagogiques et matérielles, qui ne peuvent être réunies partout.

On notera, dans son projet de contrat 2008-2011, une préoccupation identique de l'université de Rennes II qui propose dès les premiers semestres de la licence une organisation transversale de la réflexion sur les perspectives professionnelles, réflexion axée autour de cinq champs professionnels⁸.

2.2.3. Les stages en entreprise

Le stage en entreprise, obligatoire dans les filières professionnelles, tend à le devenir dans les filières généralistes : c'est en effet un point essentiel du dispositif de préparation à l'insertion professionnelle. Son déroulement (recherche d'une entreprise, passation des conventions, suivi pédagogique) met en jeu la collaboration de plusieurs instances (SCUIO, composantes et équipes pédagogiques, etc.).

Certaines universités se sont dotées d'un service centralisé pour la passation des conventions ou envisagent de s'en doter. Ce service pourrait constituer un des éléments d'une future direction des stages, emplois et carrières, telle que la préconise le recteur Hetzel.

On peut remarquer qu'à Rennes II c'est le responsable du pôle « relations professionnelles-stages-emplois » du SCUIO qui a été chargé par le président de concevoir et de suivre la mise en place de la nouvelle architecture globale de pré-professionnalisation dans l'ensemble des parcours en licence.

⁸ Voir l'annexe n°4.

Toutefois le suivi pédagogique des stages ne peut que demeurer de la compétence des composantes et, en toute hypothèse, la création éventuelle de cette nouvelle direction devra s'appuyer sur les structures existantes et ne pas apparaître comme un ajout.

2.2.4. L'autonomie des composantes et leur apport

Variable selon les universités et les disciplines concernées, l'autonomie des composantes peut constituer aussi bien un atout et la source d'initiatives fécondes (si du moins elles sont dirigées dans un cadre cohérent) qu'un facteur négatif. L'enjeu est donc de mettre en œuvre une articulation satisfaisante entre politique centrale et niveau décentralisé.

Le réseau mentionné plus haut des « interfaces faculté entreprises » (université de Poitiers) fournit un exemple de réponse, sans néanmoins résoudre le problème de l'inégale implication des composantes : la solution mise en œuvre par cet établissement révèle donc des limites.

On notera aussi le souci des observatoires de s'appuyer, avec des succès divers, sur un réseau de correspondants dans les composantes, réseau qui puisse assurer des relations de réelle collaboration.

Le cas, instructif, de l'université de Rennes I montre les difficultés rencontrées par le SCUIO du fait du sentiment, hautement revendiqué, de forte autonomie des composantes. Il est mal connu et insatisfait du service qu'il rend ; il apparaît bien peu « commun » et il est coupé des composantes qui manifestent une incompréhension de ses missions. Celles-ci conduisent, sans souci d'une quelconque coordination, leurs propres démarches de production d'information, de recherche et gestion des stages, d'analyse des flux et des parcours, d'étude de l'insertion des étudiants et diplômés. On reviendra sur ces points dans la partie 3. La création en cours d'un observatoire, la relance du SCUIO, un partage plus explicite des compétences permettront de remédier à cette situation.

L'autonomie forte des composantes peut rendre problématique l'intégration dans leur pilotage des données fournies par les études d'insertion professionnelle ou de suivis de cohortes. Elle se traduit parfois par un manque de prise de conscience de l'importance de l'enjeu que constituent l'aide et la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants : on reviendra sur ce problème essentiel à propos de l'exploitation des résultats des études conduites par les observatoires.

2.3. L'utilité d'un lien fort avec les milieux professionnels

Il est évident que des relations proches et confiantes avec les milieux professionnels ne peuvent que contribuer à faciliter la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants.

Mais, à l'exception de l'université de Poitiers, cet aspect ne s'inscrit pas explicitement dans les organigrammes des universités visitées. Seule y figure la désignation, au sein de l'équipe présidentielle, d'un vice-président chargé des rapports avec les milieux professionnels, par ailleurs représentés au sein des conseils. Toutefois, cette représentation est formelle, souvent peu active.

Chaque instance (SCUIO, composantes, équipes pédagogiques) a souvent tendance à gérer son propre système de relations sans qu'il y ait nécessairement mise en commun et échanges : cette préoccupation semble exister désormais. Par exemple, à l'université de Poitiers, un logiciel permettant ces échanges a été mis au point.

Bien entendu, des rapports plus étroits de réelle collaboration se nouent dans le cadre des filières à caractère professionnel et des conseils de perfectionnement : ces formations en net développement apparaissent selon de nombreux responsables universitaires comme la meilleure voie vers une insertion professionnelle réussie.

On mentionnera enfin l'expérience de l'université de Poitiers : cet établissement a, dans une même structure et dans un unique bâtiment, réuni plusieurs entités qui, à des titres divers, entretiennent des rapports nombreux avec le monde des entreprises : bureau de liaison entreprises et université/cellule de valorisation de la recherche/service d'accompagnement à la formation, insertion et reprise d'études (dont dépend l'insertion professionnelle)/incubateur régional.

Créé dans le cadre du contrat de plan État-Région, ce centre universitaire des relations avec les entreprises (CURE) se propose de fédérer ainsi tous les sites et instances entretenant des relations avec les entreprises, de développer à cet effet les activités transversales et d'offrir aux milieux professionnels une structure d'accueil unique et identifiée. Le label national de « Maison de l'entrepreneuriat » lui a été décerné.

Certes, divers objectifs de ce dispositif (valorisation de la recherche, incubation des projets de création d'entreprises) sont assez éloignés des problèmes de l'insertion professionnelle des étudiants mais la promotion des relations avec les entreprises, les chambres consulaires et les branches professionnelles ne peut qu'avoir des retombées positives en facilitant l'accès à l'emploi. A cet égard, l'initiative originale de l'université de Poitiers mérite d'être signalée. Ce centre pourrait concourir à un accompagnement personnalisé des étudiants vers la vie professionnelle.

2.4. La nécessité d'une coordination politique

La lourdeur relative des organigrammes (défaut ordinaire des institutions universitaires...), la multiplicité des instances, un partage des compétences parfois peu explicite imposent une coordination forte qui n'est pas partout effective.

La fonction n'apparaît d'ailleurs pas dans les organigrammes. De fait la coordination est souvent (mais pas toujours) confiée au vice-président du CEVU, ce qui constitue en principe une réponse appropriée. Ce responsable élu fait partie de l'équipe présidentielle, il dispose d'un niveau suffisant d'autorité ou d'influence ; il dirige et anime les travaux d'une assemblée qui, de par ses compétences, peut fournir le cadre d'échanges et de débats sur l'insertion professionnelle des étudiants (bien que cette possibilité soit semble-t-il dans les faits rarement utilisée...). Mais tout est évidemment fonction de la personnalité de chacun.

En toute hypothèse, un appui politique est indispensable pour assurer les régulations et arbitrages. En dépend le bon fonctionnement de dispositifs organisationnels complexes dont

les enjeux ne sont pas que techniques : il importe d'être en mesure de s'assurer que les objectifs figurant au contrat quadriennal sont suivis et que les mesures nécessaires à leur réalisation sont effectivement mises en œuvre. La réaction de l'université de Rennes 1 par rapport à une situation insatisfaisante va à cet égard dans le bon sens. On peut se demander si le positionnement singulier de l'observatoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ne devrait pas conduire à une redéfinition de ses missions au service des priorités de l'établissement.

Conclusions

Compte tenu de la spécificité de chaque université, de la variété des situations et des solutions, quelques idées se dégagent quant aux conditions générales d'organisation des établissements qui permettent une prise en charge efficace de l'insertion professionnelle.

Ces conditions sont les suivantes :

- définir un responsable politique qui assure une impulsion générale et la coordination indispensable sans laquelle la dilution des informations et la dispersion des efforts sont inévitables, voire même une situation conflictuelle ou bloquée risque d'apparaître ;
- redéfinir, le cas échéant, la place respective des divers partenaires qui concourent à produire, traiter, diffuser des informations sur les parcours et l'insertion et mettent en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (SCUIO, service des stages, observatoire, composantes) ;
- développer, tout particulièrement, les synergies entre toutes les instances (notamment avec les composantes) et l'implication de toutes les disciplines (intérêt à cet égard d'une articulation en réseau) ;
- se doter au niveau central d'un observatoire ou d'un organisme équivalent (rappel d'une préconisation convergente des travaux d'études antérieurs) ;
- valoriser et mutualiser les relations avec les professionnels (intérêt de l'expérience de l'université de Poitiers).

3. Les études d'insertion professionnelle et les suivis de cohortes

A titre de remarque liminaire, il convient de rappeler que l'élaboration des données relatives à la réussite universitaire et à l'insertion professionnelle ainsi que leur analyse relèvent d'un double niveau, national et local.

Au niveau national, interviennent les enquêtes et études sur l'insertion professionnelle conduites par le centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), ainsi que par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (DEPP mais aussi DGES) ou encore par des associations comme l'association pour l'emploi des cadres (APEC) ou l'association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ).

Ces travaux sur l'insertion professionnelle des étudiants se sont développés depuis les années 1970. Ils se sont d'abord inscrits dans une perspective d'adéquation formation-emploi selon des schémas prospectifs à moyenne échéance (5 à 10 ans). Puis, au début des années 90, le souci de réguler de façon plus rapide les parcours vers des débouchés plus assurés a suscité la réalisation d'enquêtes d'insertion à plus courte échéance (de 7 à 10 mois) ; elles devaient permettre de piloter le système à partir d'indicateurs simples. Enfin, avec des exigences plus scientifiques, les travaux portent désormais sur le processus d'insertion sur trois ans environ. Ce type d'approche permet de mieux analyser les liens entre niveaux de sortie, diplômes obtenus et types d'emploi trouvés comme inscrits dans un processus évoluant dans le temps et dépendant d'une conjoncture donnée.

Toujours au niveau national, les enquêtes et études sur les parcours et les taux de réussite sont pour l'essentiel effectuées par la DEPP à partir de données extraites du système d'information sur le suivi des étudiants (SISE).

Au niveau local des établissements d'enseignement supérieur, est également effectué un grand nombre d'enquêtes et d'études portant aussi bien sur les réussites que sur l'insertion professionnelle. Selon les universités, elles sont conduites soit à l'échelon de services communs soit à l'échelon des composantes et affichent en général un double but explicite : fournir des informations au bénéfice des étudiants (et de ceux qui ont vocation à les conseiller) et servir d'outil pour le pilotage de l'établissement grâce une meilleure connaissance du devenir des étudiants.

Si cette diversité des niveaux est facteur de richesse, elle soulève en revanche la question d'une articulation pertinente entre les deux échelons. Il s'agit à la fois d'éviter les redondances inutiles et de permettre l'intégration des données locales dans des études d'ensemble qui seules permettent des comparaisons fondées.

Ainsi, certaines études d'insertion conduites à l'échelon de quelques diplômes ciblés, dans une université donnée, portent nécessairement sur des effectifs assez faibles. Elles sont souvent assez peu significatives et n'apportent pas d'informations réellement utiles par rapport à des études plus globales. Mais, dans le même temps, nombre d'acteurs s'accordent à souligner que ce sont les données les plus « contextualisées », celles qui concernent la réussite ou l'insertion des étudiants de telle université, de telle UFR qui ont l'impact le plus fort sur les choix des jeunes.

Par ailleurs, les études réalisées à l'échelon des établissements sont conduites selon des méthodes différentes (découpage des données, calendrier des enquêtes, techniques de calcul...). Cette hétérogénéité n'est pas sans poser problème pour faire des approches comparatives ou pour intégrer des données dans un système d'information national comme c'est le cas dans l'opération qui vise à mobiliser les données d'insertion établies par les différents établissements d'enseignement supérieur dans le portail étudiant (projet « Insertion

professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur » IPSES⁹).

Certes, la question de l'articulation entre les deux niveaux n'entre pas prioritairement dans le champ d'investigation assigné à la présente mission d'inspection, mais il a paru utile de rappeler brièvement que la question existe et se double dans chaque université du problème des articulations internes exposé dans la partie 2 ci-dessus.

Deux points seront examinés dans cette partie : la nature de l'information produite en matière d'insertion professionnelle, les modalités de diffusion et d'exploitation de cette information. En conclusion, quelques observations sont présentées.

3.1. Une importante production d'informations

Les travaux réalisés depuis la création de ces instances ont abouti à une production considérable de données en vue du pilotage pédagogique de l'établissement. Ils doivent permettre une meilleure connaissance de l'université, de ses forces et faiblesses, de sa population étudiante, du déroulement des parcours et des conditions de l'insertion professionnelle.

Cette production consiste en deux principales catégories d'informations : les enquêtes d'insertion professionnelle et les suivis de cohortes. Peuvent parfois s'y ajouter d'autres tâches comme l'étude d'aspects divers de vie étudiante à l'université de Rennes II et surtout à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ou l'évaluation des enseignements à l'université de Bordeaux I.

Ainsi l'observatoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines a consacré au fil des ans une part très importante de son programme de travail à des aspects divers de la vie étudiante. On peut citer la consommation d'alcool et de tabac, les activités durant les vacances, les modes de financement des études, les étudiants et la lecture, le partage du temps entre études, activité professionnelle et loisirs, l'apport éducatif de la famille, etc.

Sous un intitulé commun, la production fournie par ces observatoires est donc de fait quelque peu différente d'une université à l'autre.

Quatre points seront examinés dans le cadre de cette partie : les enquêtes d'insertion professionnelle, les suivis de cohortes, l'existence ou la création d'observatoires régionaux (Bretagne, Aquitaine), la question enfin de la poursuite par certaines composantes d'études propres.

⁹Cette action « IPSES » lancée en juin 2006 et coordonnée par un bureau de la DEPP (C 5), vise à centraliser les données statistiques produites dans les structures de suivi des étudiants des universités et écoles supérieures pour les mettre à disposition des tous via le portail étudiant. Sa mise en œuvre progressive a permis de construire des solutions aux difficultés rencontrées, grâce notamment à la mise au point d'une « charte qualité », élaborée avec les instances locales. Cette charte, à la fois technique et déontologique, vise à définir des procédures et des méthodologies propres à harmoniser et à sécuriser les différentes productions statistiques.

3.1.1. Enquêtes d'insertion professionnelle

Menées auprès des diplômés au terme de 30 mois/18 mois/6 mois selon la population observée, ces enquêtes associent questionnaire et relance téléphonique. Elles peuvent quelquefois ne reposer que sur une consultation téléphonique (observatoire de Poitiers). Un taux de réponse élevé est en principe toujours exigé. L'observatoire de Rennes II se donne pour objectif et comme règle d'obtenir au moins 70 % de réponses pour ses enquêtes d'insertion.

Dans deux cas, l'observatoire s'appuie sur un réseau de correspondants dans les composantes. A l'université de Poitiers, ce dispositif fonctionne mais de manière inégale selon l'implication des UFR ; à l'université de Bordeaux I, le dispositif demeure opérationnel pour les licences professionnelles et comporte un véritable partage des charges, mais il s'avère impraticable pour les masters (55 spécialités), l'observatoire assumant donc la totalité des tâches.

Le programme des enquêtes résulte de l'impulsion ministérielle initiale, démarche ensuite systématisée et amplifiée par l'observatoire lui-même qui, avec le consensus des instances dirigeantes de l'établissement, a bénéficié de fait d'une large autonomie.

On peut remarquer que les formations professionnalisées (licences et masters professionnels, DESS) représentent souvent une proportion importante de ces études d'insertion professionnelle ; dans ce cas et compte tenu des effectifs souvent faibles des diplômés dans un établissement donné, l'intérêt réside davantage dans les données relatives aux types d'emplois occupés ou dans celles portant sur la durée qui sépare obtention du diplôme et emploi que dans le taux brut d'insertion, qui est souvent élevé.

Quatre entrées possibles rendent compte du contenu des programmes de travail des observatoires : les choix stratégiques propres à chaque établissement, la participation aux enquêtes nationales pilotées par le ministère, la collaboration aux travaux de l'observatoire régional (quand il existe), enfin des commandes ciblées émanant de telle ou telle composante.

Cette dernière source a été principalement observée à Rennes I et à Versailles. C'est un élément intéressant de diversification qui offre des occasions de travail en équipe avec des composantes. Ce type de commandes ponctuelles implique un effort important, mobilise des ressources humaines, mais il présente quelques faiblesses. On note ainsi la dispersion du fait de commandes diverses, les taux de réponse variables mais souvent assez faibles, l'absence d'articulation avec les enquêtes menées en propre par certaines composantes.

Dans les établissements visités, et sous réserve de pratiques diverses, on notera que l'élaboration des programmes d'enquêtes, validés par le comité de pilotage de l'observatoire (lorsque du moins il existe et se réunit effectivement), ne semble pas obéir à une procédure formalisée. Notamment ces programmes ne sont pas présentés, encore moins soumis au CEVU. Un échange de vues avec ce conseil serait souhaitable : il permettrait à la fois de s'assurer que le programme de travail répond bien aux besoins, de sensibiliser tous les partenaires à l'intérêt de ces études, de prévenir certaines réticences.

L'observatoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines présente, là encore, un profil original : les études d'insertion proprement dite sont le plus souvent conduites en collaboration avec d'autres instances ou répondent à une commande extérieure.

Ainsi, en 2000-2001, c'est en collaboration avec l'observatoire de l'insertion professionnelle de l'université de Paris Sud, qu'une enquête a été conduite sur les diplômés de maîtrise des deux universités. En 2004, l'enquête d'insertion professionnelle portant, deux ans après leur sortie, sur les diplômés bac + 5 (DEA et DESS) a été menée avec six autres universités d'Ile-de-France. Depuis 2004, les enquêtes d'insertion ont porté sur les sortants de licences professionnelles, le plus souvent en réponse à une commande du ministère (deux ans après leur sortie en 2004-2005 et trois ans après leur sortie en 2006-2007). A la différence des approches portant sur la vie étudiante, voire des études de parcours, l'insertion professionnelle ne constitue pas un objet prioritaire pour cet observatoire qui se distingue sur ce point de ses homologues.

3.1.2. *Suivi de cohortes*

Les suivis de cohortes permettent l'étude du déroulement des parcours, des temps réels d'obtention des diplômes, des moments des abandons, des types de réorientation et des taux de réussite. En fonction de leur durée, elles prennent aussi en compte les données relatives à l'insertion. A l'exception de Rennes I, toutes les universités visitées ont mis en place de tels suivis, en les élargissant aux étudiants ayant quitté l'établissement en cours de formation (ce qui pose le problème de la traçabilité).

Ainsi l'observatoire de l'université de Rennes II a réalisé un premier suivi systématique durant 8 ans des quelque 4 400 étudiants qui sont entrés à l'université en 1993/94. Ce suivi a permis de développer quatre études : les caractéristiques sociales et scolaires de cette cohorte, les formes et rythmes d'accession aux diplômes, les départs de l'université, le devenir aussi bien en termes de poursuite d'études que d'insertion professionnelle¹⁰. Le deuxième suivi est en cours de réalisation ; il porte sur les étudiants entrés à Rennes II en 1999/2000 qui doivent être suivis pendant au moins 7 ans.

L'absence de suivis de cohortes relevée à l'université de Rennes I est quelque peu surprenante. Mais, jusqu'à présent, les approches sous la forme de suivis de cohortes ne faisaient pas partie, semble-t-il, de la culture des composantes comme des services communs de cet établissement. L'université vient d'y porter remède : deux études de cohortes figurent au programme, ambitieux mais resserré, de la présente année universitaire, élaboré dans le cadre de l'installation d'un observatoire et de la relance du SCUIO. De telles études devraient permettre d'accéder à une vision plus précise des parcours étudiants, de remplacer des représentations floues par des faits objectifs et de mieux caractériser les difficultés liées à la première année du cursus universitaire (46 % des effectifs de ce niveau en 2005-2006 ne se sont pas réinscrits à la rentrée de 2006-2007).

¹⁰ Cf. *Etudier à l'université : objectifs, parcours et devenir ; de l'entrée en 1^{ère} année de DEUG jusqu'à la sortie de l'Université*, Myriam Pradet et Laurence Blivet, OPEIP, Université Rennes 2 Haute Bretagne, 2003.

La méthodologie et l'exigence de taux élevés de réponse sont les mêmes que pour les enquêtes d'insertion professionnelle.

L'élaboration, le contenu des programmes des établissements appellent les mêmes remarques que pour les enquêtes d'insertion professionnelle.

A l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, les travaux consacrés aux parcours des étudiants apparaissent moins régulièrement, notamment ceux qui se fondent sur une démarche d'enquête. Ainsi, en 1999-2000, une enquête a été conduite auprès des étudiants qui ont décroché au cours de la 1^{ère} année de DEUG ou de DUT. Mais ce travail sur les défaillants (ceux qui ne se présentent pas aux examens) n'a pas été repris au cours des années suivantes. En 2005-2006, un questionnaire sur les conditions de réalisation de leur thèse a été adressé à tous les étudiants inscrits en thèse à l'université entre 1999 et 2005 (1 000 individus environ). Toujours en 2005-2006 et en collaboration avec l'université Paris XIII, une étude de type « suivi de cohorte » a été amorcée (étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence d'AES) et doit s'étendre sur six années avec un questionnaire annuel adressé à la population de départ.

Outre les études par questionnaires, ce même observatoire construit des « suivis de cohorte » à partir des données individuelles contenues dans les systèmes d'information et notamment d'APOGEE. Il se propose ainsi de suivre, pendant cinq années universitaires, le parcours des étudiants de l'université (en 2005-2006, étude du devenir des étudiants inscrits en 2001-02 en 1^{ère} année dans les UFR de Sciences sociales et humanités, en 2006-07, suivi des inscrits en 2002-2002 en 1^{ère} année des licences des domaines sciences, sciences sociales et humaines et droit). Fort intéressants, ces travaux permettent d'objectiver les parcours linéaires des étudiants, qui cinq ans après sont en deuxième année de master à l'université, de connaître le taux de redoublement en 1^{ère} année, de repérer les érosions et la diversification des parcours à partir d'une 1^{ère} année de licence. Mais ils présentent un triple inconvénient : ils dépendent de la fiabilité des bases, qui est incertaine aux yeux de plusieurs interlocuteurs ; par définition, ils ne suivent que les seuls étudiants qui continuent leurs études au sein de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et enfin ils apparaissent comme fort peu connus et utilisés par les responsables des composantes.

3.1.3. Collaboration avec l'observatoire régional

L'espace géographique de plus en plus ouvert et large du marché de l'emploi, les indispensables coopérations dans les académies pluri-universitaires et les compétences données aux conseils régionaux par les lois de décentralisation ont conduit, dès le milieu des années 80, à la constitution d'observatoires régionaux. Le premier, mis en place avec l'appui de huit universités et cofinancé par le conseil régional de Rhône-Alpes a été l'observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (OURIP)¹¹.

Plusieurs autres observatoires régionaux se sont rapidement constitués¹². L'observatoire régional des enseignements supérieurs de Bretagne (ORESB), service de l'université de

¹¹ L'OURIP n'existe plus comme tel depuis mai 2005.

¹² L'observatoire régional des études supérieures (ORES) dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'observatoire régional des formations supérieures (ORFS) dans la région de Basse-Normandie, l'observatoire régional emploi-formation (OREF) dans la région Alsace...

Bretagne, est accueilli par l'université de Rennes II ; il est financé par le conseil régional. Le programme des études est arrêté par un comité de pilotage où siègent des représentants politiques, des experts et des représentants des quatre universités implantées en Bretagne.

Dans ce contexte, la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ne peut que contribuer au développement entre établissements d'une synergie et d'une mise en commun dans le secteur de l'insertion professionnelle.

Par exemple le PRES « Bordeaux université » prévoit notamment l'installation d'une plateforme intégrée d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle. De ce projet, à l'initiative de l'observatoire de l'université de Bordeaux I, est né l'« observatoire régional des parcours des étudiants aquitains » actuellement en cours de démarrage (les postes nécessaires viennent d'être ouverts au recrutement). Les autres universités bordelaises ont ainsi été incitées à se doter également d'un observatoire.

On a relevé par ailleurs (voir ci dessus) les collaborations nouées par l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines avec d'autres universités franciliennes.

Il semble tout à fait nécessaire de déterminer plus précisément la fonction spécifique que peuvent et doivent remplir les travaux des observatoires régionaux, entre les grandes enquêtes nationales sur échantillon et les enquêtes et études exhaustives impulsées par chaque université. Cette clarification, condition de complémentarités fécondes, doit porter aussi bien sur la répartition des objets d'étude que sur les ressources à mobiliser et à financer – la place des antennes régionales du CEREQ par exemple – ainsi que sur un calendrier concerté des travaux.

3.1.4. Travaux d'études propres aux composantes

D'après les témoignages recueillis, la majorité des composantes – du moins celles dispensant des formations généralistes car la logique d'action des écoles et instituts à finalité professionnelle est différente – n'effectuent pas de travaux d'études de parcours ou d'insertion pour leur propre compte : ces travaux relèvent en principe du seul observatoire (ou de l'entité qui en fait fonction).

Toutefois, pour tout enseignant et pour toute instance responsable de formation, disposer d'éléments de réponse fiables et assez rapidement disponibles à la question « que deviennent mes étudiants ? » devrait être un souci aussi constant que légitime. Ces données peuvent certes être fournies aux composantes par les instances expertes, mais pour des raisons diverses – délais estimés trop longs, doute sur la fiabilité des données source, traditions d'autonomie des composantes... – on peut observer que plusieurs d'entre elles conduisent elles-mêmes leurs investigations sur les parcours et l'insertion de leurs étudiants.

Ainsi, à l'université de Rennes I, c'est un groupe d'étudiants des diverses licences de biologie qui s'est lancé en 2000, avec l'appui de deux enseignants, dans une analyse du devenir et de l'insertion des licenciés de biologie. Cette démarche intitulée « TOETA »¹³ avait pour finalité principale de fournir aux étudiants des points de repère susceptibles d'éclairer leurs choix

d'orientation après la licence. Cette enquête a porté sur 1 425 étudiants inscrits en licence en 1995-96, 1996-97 et 1997-98 et sur les 470 inscrits en licence en 1999-2000. Le taux de réponse a été de 34 %. Les résultats, qui montrent une grande diversité de parcours et révèlent une association curieuse, entre un projet professionnel réel mais pas toujours bien défini, et une vision à très court terme de leur cursus, ont donné lieu à une publication et à une diffusion interne limitées aux spécialistes de biologie de l'UFR de sciences de la vie et de l'environnement.

Ce type d'étude sectorielle, centrée sur les trajectoires des étudiants d'une composante, est assez souvent pratiqué par les instituts ou écoles internes (IUT de Poitiers et de Rennes, institut des risques industriels de Poitiers, institut de gestion de Rennes...) ou par des UFR qui sont confrontées à des difficultés comme des diminutions de recrutement (sciences) ou des interrogations sur les débouchés (STAPS).

La richesse, réelle, de ces travaux locaux ne doit pas dissimuler un double écueil : gaspillage d'énergie dans des études qui font parfois double emploi au risque de remettre en cause la politique de l'université, difficultés d'exploitation résultant des fortes différences de protocoles, de méthodes, de types d'analyse.

Il conviendrait sur ce point qu'au sein des établissements, un code de bonne conduite soit passé avec les composantes et que des règles claires soient posées.

C'est la démarche qui est entreprise par l'université de Rennes I, au sein de laquelle ces études partielles sont assez développées : une articulation doit être définie entre d'éventuelles productions sectorielles et le programme de l'observatoire. Un inventaire exhaustif de l'existant, conduit avec rigueur et méthodologie, doit être mené. Le souci de valoriser les apports de chacun et de mobiliser toutes les ressources présentes est indispensable.

3.2. Une diffusion et une exploitation de l'information produite très inégales

Une question essentielle est celle de la diffusion et de l'exploitation de ces travaux. Quelles en sont les répercussions sur l'information des étudiants en vue de leur insertion professionnelle, le contenu et l'arborescence des formations, le pilotage pédagogique, la conduite de la politique de l'université ? Quel en est l'impact auprès des différents partenaires (étudiants, enseignants, composantes, services, instances dirigeantes : présidence, conseils) ? Les éléments de réponse ne sont pas évidents.

3.2.1. Un objectif de large diffusion de l'information

Dans toutes les universités de l'échantillon, un objectif de large diffusion des résultats de ces enquêtes et études est recherché en combinant l'utilisation de plusieurs canaux : élaboration de documents, mise en ligne sur les sites de l'établissement, présentation lors de rencontres, conférences, séminaires.

¹³ Ton Orientation Est Ton Avenir

Toutefois, la publication dans un document imprimé, qui revêt souvent la forme d'une synthèse accompagnée ou non d'un résumé, n'est cependant trop souvent destinée qu'à un nombre restreint de responsables (dont les membres des conseils : CA et CEVU) et d'enseignants.

De plus en plus souvent, la diffusion, publique et massive, passe d'abord par une mise en ligne systématique sur les sites de l'université. Ainsi, les données sont réputées être accessibles à tous et d'abord aux étudiants (et à leurs familles). Ce choix doit être rapproché de l'effort des établissements pour faciliter l'accès des étudiants aux nouvelles technologies (ateliers d'initiation, mise à disposition de postes de travail).

La diffusion par voie informatique n'est pas toujours optimale. L'organisation des sites rend parfois la recherche difficile et il convient de naviguer entre des « entrées » fort diverses (statistiques, orientation, SCUIO). Ainsi, par exemple, à l'université de Rennes I, une soixantaine de documents sur l'insertion professionnelle peuvent être consultés aisément et rapidement sur les sites de l'université et du SCUIO, mais les sites des composantes ne les mentionnent pas ni ne proposent de lien qui permettrait d'y remonter. Ces sites offrent en revanche des liens pour accéder à leurs propres documents.

A l'université de Bordeaux I, un message d'alerte est adressé à quelque 400 à 500 destinataires (responsables de l'université, rectorat, milieux professionnels, instances régionales, lycées), les invitant à prendre connaissance de l'étude publiée. Cependant, des données de base figurant sur le site de l'université de Bordeaux I n'ont pas été actualisées...

En revanche, on peut observer que des données relatives aux parcours, aux résultats et aux perspectives d'insertion professionnelle figurent pratiquement toujours dans les documents à large diffusion qui présentent l'offre de formation.

Ainsi, les fiches de présentation des formations de l'université Rennes II sont très complètes. Outre les objectifs et l'organisation très détaillée des formations proposées (contenus, durée, ECTS...), ces documents signalent les résultats obtenus lors de(s) session(s) précédente(s) (inscrits/présents/admis/taux d'absentéisme/poursuite d'études) et explicitent les champs d'insertion professionnelle visés.

Le produit de présentation de l'offre de formation de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines associe de façon très réussie une brochure synthétique et un CD offrant ainsi une information très détaillée. Il ne donne pas d'information sur les résultats observés dans les différentes formations, mais il accorde une place importante aux perspectives professionnelles. Cette rubrique vient très tôt dans le déroulement de la présentation de chaque formation, tout juste après les « objectifs spécifiques » et les « compétences développées » et bien avant la présentation détaillée de la formation. On peut toutefois remarquer que selon les disciplines et les spécialités cette rubrique « perspectives professionnelles » est assez inégalement détaillée. Si la présentation de la licence d'histoire explicite clairement comment les quatre parcours proposés sont à appréhender en fonction de perspectives professionnelles distinctes, d'autres formations sont plus elliptiques et donnent plus de précisions sur les poursuites d'études que sur l'insertion professionnelle. On peut même rencontrer des présentations de master professionnel qui sont plus prolixes sur les

exigences pour accéder en M2 que sur les débouchés professionnels ; comme quoi la barrière du niveau pèse encore parfois davantage que le passeport pour l'emploi.

L'étendue, le contenu, la forme de la diffusion des résultats font l'objet de débats et d'interrogations : la question se pose partout du choix des informations destinées à figurer dans les plaquettes « grand public » de présentation de l'université et de son offre de formation. Le plus souvent y figurent les contenus d'enseignement des formations et des diplômes préparés ainsi que les unités (ECTS) correspondant aux différentes étapes des parcours possibles. Si ces éléments sont bien sûr indispensables, ils apparaissent de plus en plus comme insuffisants par rapport aux attentes des « consommateurs » (lycéens, étudiants, familles...).

Le fait d'y adjoindre des données sur les taux de réussite aux différentes étapes de parcours de formation fait l'objet d'appréciations diverses. Ainsi, un représentant étudiant craint que la publication de certains taux de réussite peu favorables nuisent à des filières ou offrent aux familles des arguments forts pour dissuader un jeune de s'engager dans une voie qui correspond à sa vocation. Pour d'autres interlocuteurs l'affichage de données sur les taux de réussite exige, comme condition nécessaire, que ces taux soient calculés par toutes les composantes de façon claire, homogène et incontestable.

Les informations sur les débouchés, soit sous forme d'inventaire des métiers accessibles avec tel ou tel diplôme, soit sous forme de statistiques relatives à l'insertion professionnelle, soulèvent les mêmes interrogations sur la complexité de la production des données et leur fiabilité.

En revanche, les précisions sur les conditions d'encadrement et d'accompagnement propres à telle ou telle formation (relation enseignants-enseignés, aide, suivi, tutorat, stages, relation avec les recruteurs...), qui sont de plus en plus demandées par les jeunes, figurent rarement dans ces documents. Ces paramètres sont certes souvent difficiles à expliciter succinctement et peuvent facilement inciter les composantes à des approches trop optimistes ou favorables constituant une sorte de « publicité mensongère ».

Cette exigence à la fois technique et déontologique d'une information fiable a été abordée par plusieurs interlocuteurs dans les diverses universités visitées, et notamment dans un langage direct par les représentants étudiants dénonçant le risque d'informations partielles ou imprécises ou trop optimistes.

Certaines disciplines, confrontées à une situation d'érosion de leurs effectifs peuvent être tentées de fournir des informations imprécises et exagérément positives. On trouve là un débat qui a eu lieu à l'université de Rennes I entre le responsable du SCUIO et des responsables de certaines composantes. S'y confrontaient deux conceptions relatives aux outils d'information : supports impartiaux ou « prospectus » attractifs, communication ou « réclame ». Dans un établissement qui connaît la multiplication des initiatives ponctuelles des composantes, menant leur politique éditoriale et publiant leurs propres plaquettes en toute indépendance, la dérive consistant à faire du SCUIO un service de publicité comportait un risque grave de décrédibiliser la politique de communication de l'établissement.

En amont de ces interrogations techniques et déontologiques sur la communication, on ne peut passer sous silence la question beaucoup plus fondamentale de l'impact sur les choix des étudiants de la publication de données statistiques, telles que les taux de réussite ou les taux d'insertion professionnelle.

Sur ce point, un doute a été exprimé par divers interlocuteurs rencontrés. Nombre d'entre eux considèrent comme trop simpliste, voire naïve, l'idée qu'il suffit d'informer les lycéens ou jeunes étudiants sur les liens statistiques entre formation suivie au lycée, baccalauréat obtenu et chances de réussite ou encore de leur donner des informations sur les débouchés professionnels de tel ou tel diplôme. Entre les données nécessairement générales – taux de réussite, taux d'accès à un CDI dans un emploi en adéquation avec la formation reçue et le diplôme obtenu – et la lecture individuelle de chaque étudiant, la marge est considérable ; cela même si ces données sont celles de la filière et de l'université où on choisit de poursuivre ses études.

3.2.2. Améliorer l'exploitation des résultats

Deux niveaux seront distingués : instances dirigeantes de l'université/composantes et équipes pédagogiques.

Au niveau des instances dirigeantes, on relèvera des éléments quelque peu contradictoires.

Les résultats des travaux d'enquêtes et d'études sont largement incorporés dans la réflexion sur le contrat d'établissement dans lequel l'insertion professionnelle constitue une priorité reconnue, affirmée. En termes directs et explicites, il est parfois rappelé que de l'évaluation chiffrée de l'effort d'insertion professionnelle dépend le maintien des formations dispensées¹⁴. Ces données d'évaluation doivent figurer dans les dossiers ministériels de demandes d'habilitation. D'évidence une évolution des esprits s'est produite.

Il ne semble pas en revanche que ces résultats soient présentés aux conseils, du moins de manière formalisée, ni fassent l'objet d'échanges de vue (sinon indirectement lors de l'examen par le CEVU des dossiers de demandes d'habilitation). Les observatoires ne dressent pas non plus de bilan d'activités devant ces instances (peut-être devant leur comité de pilotage ?). Ne serait ce que pour sensibiliser les esprits, une présentation au moins au CEVU serait certainement utile.

Ces données, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle ne figurent pas non plus dans les tableaux de bord utilisés pour le pilotage de l'établissement lorsque de tels documents existent.

Ainsi, à l'université de Rennes I, le document intitulé « tableaux de bord » demeure un produit assez sommaire produit par un service général à partir de quelques données pédagogiques extraites des bases SISE et APOGEE sans intégrer les données produites par le SUIO ou les composantes. Il comporte des approximations méthodologiques et apparaît peu connu et peu utilisé.

¹⁴ Par exemple : « Bilan et perspectives 2006 » p.18 université de Poitiers.

A l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, une équipe coordonnée par une chargée de mission a en charge la mise en place d'indicateurs propres à l'université, articulés aux indicateurs nationaux du programme 150 de la LOLF (formations supérieures et recherche universitaire). Or, alors que nombre d'indicateurs associés aux objectifs 1 et 2 de ce programme correspondent fortement aux approches et travaux conduits par l'observatoire de la vie étudiante ou d'autres services, les démarches semblent encore faiblement articulées et ne pas entraîner d'évolutions dans le programme de travail de l'OVE ou dans les travaux des conseils et notamment du CEVU.

A l'université de Bordeaux I, le rapprochement en une unique entité de l'observatoire et de la cellule « prospective », chargée de l'élaboration des tableaux de bord, répond à la préoccupation de renforcer les indicateurs de pilotage et (ce qui n'était pas le cas) d'y incorporer des données pédagogiques aussi essentielles que les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle.

Au niveau des composantes, l'exploitation des résultats des enquêtes et études est, de l'avis de nombre de responsables rencontrés, inégale et contrastée. Parfois, certains responsables et enseignants manifestent du scepticisme ou des réticences par rapport à ces travaux et à ces résultats, les ignorent ou bien les interprètent dans le sens qui leur convient. Il importe cependant de souligner aussi que les esprits ont, à ce sujet, évolué de manière positive.

A l'université de Poitiers, une règle a été établie selon laquelle l'observatoire fournit des résultats généraux à charge pour les composantes et équipes d'affiner ensuite l'analyse. Or ce travail d'approfondissement est effectué de manière inégale : certaines UFR et instituts font un excellent travail ; ailleurs des déficiences sont notées ou bien le travail est seulement amorcé.

A l'université de Rennes II, les modes d'appropriation des riches produits de l'observatoire par les composantes sont assez différenciés. Certaines ont des approches différentes de la présidence quant à la diversification « professionnalisante » des parcours et à la prise en compte de l'insertion professionnelle, craignant une dérive « professionnalisante » qui conduiraient à minorer les missions premières de l'université.

A l'université de Rennes I, la coupure entre les productions du SCUIO et la réflexion de certaines composantes a été déjà relevée. Les constats majeurs et les données clefs qui se dégagent des travaux de l'observatoire ne sont pas toujours présents dans les esprits des responsables pédagogiques. Ces enquêtes et études ne sont pas considérées comme des outils utiles de réflexion.

A l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, on constate qu'en dépit de l'intérêt que ces études suscitent, les suivis de parcours sont faiblement utilisés, souvent ignorés ou critiqués comme peu fiables par les enseignants : des composantes choisissent dès lors de construire leurs propres outils. De même, et cette observation n'est pas spécifique à ce seul établissement, des progrès seraient souhaitables en matière de communication : ainsi, trop souvent, c'est une lecture en termes d'échec, d'évaporation, de déperdition qui est faite par certains responsables pédagogiques des résultats des analyses de parcours. Quant à l'information des lycéens, elle est parfois pensée dans une optique d'alerte et de dissuasion.

De manière générale, la complémentarité entre ces divers niveaux et instances gagnerait à être renforcée. L'autonomie légitime des composantes ne devrait pas avoir pour effet de risquer de compromettre la politique décidée par l'université en matière d'insertion professionnelle et d'élaboration d'une information offrant toutes garanties scientifiques. Mais il est essentiel que les enseignants des UFR, des départements, écoles et instituts travaillent comme des relais de cette démarche d'information sur les parcours et les débouchés. Leur rôle est important pour conseiller un étudiant, l'aider à construire un parcours dans une perspective d'insertion professionnelle, individualiser l'information, choisir le moment le plus opportun en fonction de ce qu'il connaît de la trajectoire de l'étudiant. Il devrait être l'acteur de cette information : le contact direct est décisif, quelles que soient les possibilités ouvertes par les technologies de l'information et de la communication.

Conclusion et recommandations

Les recommandations suivantes peuvent être présentées :

- Tout en présentant de très sensibles différences, les observatoires remplissent très correctement leur mission, bien que la qualité de leurs travaux soit inégalement appréciée par les enseignants. Des améliorations pourraient être apportées au mode d'élaboration de leur programme, en convenant d'une procédure précise et concertée. Il pourrait être utile notamment de prévoir une information du CEVU qui ne se limite pas à la diffusion d'un document auprès de ses membres.
- Une présentation/restitution au CEVU des résultats des études réalisées serait aussi un moyen efficace de sensibiliser les divers responsables (de services, de composantes, d'équipes enseignantes) à l'intérêt des données recueillies, surtout lorsque leur fiabilité est contestée.
- Dans la conduite de leurs études, les observatoires se sont efforcés de s'appuyer sur un réseau de relais auprès des composantes : ce mode d'organisation (lorsqu'il s'avère réaliste) doit être encouragé.
- Les modalités d'exploitation des résultats doivent être clarifiées et développées. C'est en effet un aspect encore peu explicite.
- La réalisation de suivis de cohortes permet une connaissance précise des forces et faiblesses de l'offre de formations : elle répond donc à une nécessité de pilotage pédagogique et doit être entreprise.
- Il serait dans le rôle du CEVU de veiller à une réelle réactivité entre les taux de réussite/d'insertion professionnelle et l'organisation et les contenus des enseignements dispensés (comme dans les campagnes d'habilitation). Les documents destinés aux étudiants devraient comporter toutes données utiles et notamment les taux de réussite et d'insertion professionnelle : un débat clair serait utile sur ce point.
- Il est enfin logique de compléter les études sur la réussite et l'insertion professionnelle par une évaluation des enseignements comme certaines universités l'ont entrepris.

- S'agissant de la diffusion des résultats, la voie informatique tend à être privilégiée : il conviendrait qu'un cadre soit défini par l'établissement, que la mise en ligne soit systématique sur tous les sites concernés et que l'accès en soit facilité.
- Il serait, par exemple, utile d'incorporer les données relatives à l'insertion professionnelle dans les tableaux de bord de l'établissement. Il serait souhaitable aussi de débattre d'une ligne directrice quant aux modes de communication et de publication de ces données au sein de l'université et auprès de ses partenaires (au delà de la mise en ligne mentionnée ci dessus).

4. De la terminale à la recherche d'emploi, une information multiforme

Éléments stratégiques – car chiffrés et procédant d'une méthodologie qui offre toutes garanties – les résultats des enquêtes et études ne sont qu'un aspect de l'information dispensée aux étudiants en matière d'insertion professionnelle.

Cette information plus large, plus diffuse passe par des canaux et des supports multiples, revêt des formes diverses, sollicite des collaborations nombreuses, demande une nécessaire implication des responsables pédagogiques et des enseignants. C'est de cette information multiforme que traite la présente partie.

Il a d'abord paru souhaitable de rappeler, dans un survol rapide, la gamme étendue et diversifiée des mesures que les universités mettent en œuvre au service des étudiants dans leur choix d'orientation, le déroulement de leur parcours d'études et leur recherche d'emploi.

Parmi cet ensemble d'actions, il a semblé ensuite intéressant de distinguer certaines initiatives significatives qui feront donc l'objet d'une présentation particulière.

L'utilisation, enfin, des nouvelles technologies est dans le domaine de l'insertion professionnelle, comme dans les autres secteurs, un facteur déterminant de l'accès à l'information : les universités ont réalisé un effort considérable qu'il convient d'évoquer.

4.1. Une gamme multiforme d'actions d'information

Ces actions ne sont pas bien entendu de même niveau ni de même nature ; elles ne concernent pas toutes la préparation de l'insertion professionnelle, certaines – traditionnelles et bien connues – ne présentent aucune originalité particulière, ce qui n'ôte rien à leur efficacité, d'autres répondent à des expériences nouvelles.

Une distinction s'impose en fonction de trois grandes étapes stratégiques : en amont au lycée, à l'entrée à l'université et durant la première année de licence, ultérieurement en cours d'études et lors de la recherche d'emploi.

Dans les établissements visités comme d'ailleurs dans la plupart des universités, la gamme des actions proposées forme un ensemble consistant, sous réserve de possibles inégalités selon les disciplines.

4.1.1. A l'intention des lycéens et de leurs familles

Parmi les actions organisées envers les élèves et leurs familles, on peut citer :

- les réunions (présentation générale, ateliers thématiques, bilans) dans les lycées avec les proviseurs et professeurs principaux,
- les réunions avec les conseillers d'orientation,
- la participation aux journées régionales ou départementales « Info Sup »,
- la participation aux salons du lycéen et de l'étudiant,
- les journées « portes ouvertes » sur les sites universitaires ainsi que les visites de classes de collégiens et de lycéens avec leurs professeurs,
- les conseils et entretiens individuels lors des inscriptions (et notamment dans le cadre de l'expérimentation de l'orientation « active »).

4.1.2. A l'intention des étudiants nouveaux bacheliers qui entrent à l'université

Avec parfois de sensibles différences selon les universités et les disciplines, on trouve :

- les journées de rentrée avec tutorat d'accueil,
- des mesures d'aide à la réussite en première année de licence,
- la formation au projet professionnel devenue incontournable dans le cadre d'un module souvent obligatoire (ou fortement recommandé),
- les amphis et conférences sur l'offre de formation, sur les réorientations possibles, sur les métiers,
- l'accueil classique par le SCUIO (conseils, entretiens, accès à la documentation professionnelle, aide à la rédaction de lettres de motivation et de CV),
- l'initiation aux nouvelles technologies.

4.1.3. Dans le cours ultérieur des études et au titre de l'accompagnement vers l'emploi

On peut relever :

- la réalisation de stages d'entreprise à caractère obligatoire dans les filières professionnelles et de plus en plus conseillés ailleurs, moment fort dans le processus d'orientation professionnelle,
- les conférences sur les métiers, les visites d'entreprises,
- souvent associé aux actions précédentes, l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi qui peut revêtir parfois des formes très ciblées mais adaptées aux attentes étudiantes comme par exemple, à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

(ouverture d'un site internet spécifique au master professionnel « droit immobilier public », site donnant accès aux offres d'emploi),

- la préparation spécifique des doctorants à l'insertion professionnelle,
- l'accompagnement individualisé, comme par exemple à l'université de Poitiers.

Cette énumération n'est pas exhaustive : il faudrait y ajouter diverses manifestations dont chaque université prend l'initiative et multiplier ainsi les exemples.

4.1.4. Une réelle prise de conscience du travail à faire

La diversité des actions entreprises témoigne d'une prise de conscience et d'un effort important : le constat est donc positif, même si, faute d'une évaluation fine de toutes les catégories d'action, il est difficile de se prononcer quant à leur efficacité respective.

Pour nombre de ces opérations ou participations, on relèvera la pluralité des partenaires (SCUIO, composantes, divers services centraux ou communs, maison des étudiants), l'implication indispensable des enseignants (notamment lorsqu'il s'agit de véritables formations), la charge de travail et les moyens que réclame l'organisation de la plupart de ces actions, leur concentration sur des moments privilégiés (inscriptions, rentrée universitaire, première année de licence).

L'action en amont auprès des lycées, déjà lourde à organiser mais déterminante, doit être renforcée : le nombre des lycées partenaires est modeste par rapport à l'effectif académique de ces établissements (11 forums lycéens pour l'université de Poitiers, conventions conclues par l'université de Bordeaux I avec 25 lycées). Dans l'intérêt d'une information complète et cohérente, une présentation coordonnée entre les universités est évidemment souhaitable dans le cas des académies pluri universitaires. Une documentation est en outre envoyée aux personnels de lycées et des CIO. On relèvera l'investissement particulier de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines dans l'information des lycéens, effort que justifie la situation spécifique de l'académie et le contraste aigu entre lycées socialement favorisés et lycées défavorisés : dans les établissements peu favorisés, l'ambition de poursuite d'études doit être soutenue et éclairée.

A propos des salons et autres manifestations de ce type en direction des lycéens, les interlocuteurs rencontrés par la mission d'inspection générale ont souligné combien les parents étaient désormais devenus les principaux demandeurs. Ils se montrent très soucieux de la durée des études, des chances de réussite, des débouchés professionnels et adoptent une démarche utilitaire. Au contraire, les lycéens s'intéressent à une discipline, un domaine de savoir ou à une perspective professionnelle exprimée en termes très globaux (être médecin, avocat, magistrat, fonctionnaire de police, enseignant ou ingénieur etc.).

Une remarque importante porte sur les inégalités entre disciplines qui caractérisent la mise en place de certains éléments de la préparation à l'insertion professionnelle comme par exemple le module de formation au projet professionnel ou l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi.

A l'université de Poitiers par exemple, les actions de préparation à l'insertion professionnelle conduites par les composantes (interfaces faculté entreprises) font l'objet d'un bilan annuel qui tient plus du répertoire que d'une véritable évaluation mais qui a le mérite... d'exister.

Ce document est révélateur de l'implication très inégale des composantes. Les composantes à caractère professionnel, l'UFR de sciences fondamentales et appliquées, l'UFR de sciences économiques font preuve d'un réel dynamisme. Dans les autres disciplines, la gamme des actions est moins étendue, ces actions sont plus ponctuelles, la participation étudiante est plus modeste. Ainsi, à l'UFR de sciences du sport, l'aide à l'insertion professionnelle s'est limitée à la visite de salons de disciplines sportive (golf, plongée, nautisme) avec une participation étudiante moyenne. En droit et sciences sociales, la seule activité mentionnée porte sur les stages (recherche de stages, suivi pédagogique, information).

A l'UFR de lettres et langues, à celle de sciences humaines et des arts, seules les conférences de métiers ont eu quelque succès sans que la fréquentation ait été massive, les ateliers de techniques de recherche d'emploi, l'unité d'approche des réalités professionnelles, les visites d'entreprises n'ont touché que des effectifs modestes (si du moins les chiffres cités par le bilan sont réellement fiables...).

On peut enfin s'interroger, en se plaçant du point de vue de l'étudiant, sur la cohérence et la continuité de toutes ces actions au long du cursus universitaire.

Il est certainement utile de suivre un module sur le projet professionnel dès le premier semestre de l'entrée à l'université : encore faudrait-il que cette formation ne reste pas ponctuelle mais soit prolongée et entretenue durant le reste des études. C'est en ce sens que des universités ont entrepris de renforcer leur dispositif.

4.2. Des initiatives intéressantes

Soit dans un cadre national, soit de leur propre mouvement, des universités de l'échantillon ont pris des initiatives originales ou innovantes. Ces opérations concernent l'orientation active, la préparation de l'insertion professionnelle par une véritable formation, la promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.

4.2.1. Les expériences d'orientation active

Une orientation éclairée conditionne le succès dans les études et une insertion professionnelle réussie. L'expérimentation de l'orientation active, impulsée par le ministère, à laquelle les universités de l'échantillon participent, peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

Les dispositifs adoptés à Rennes, Bordeaux, Poitiers sont identiques ou comparables. En Bretagne, mise en place sous l'étiquette « Dossier diagnostic universitaire » par les quatre universités de l'académie, l'opération s'articule avec un dispositif, existant depuis plusieurs années, de recensement des vœux et de pré inscription.

Les lycéens sont invités à préciser, par courrier électronique, le cursus envisagé, à communiquer la moyenne des notes obtenues depuis le début de la terminale dans les

principales disciplines et à indiquer le cas échéant leur motivation ou leur projet. Un logiciel spécifique, utilisé pour l'analyse des candidatures dans les filières sélectives, traite ces informations, examinées ensuite par les enseignants et un avis est à la mi-mars adressé aux lycéens qui pourront solliciter un entretien ultérieur s'ils le souhaitent.

Dans l'académie de Bordeaux, les quatre universités bordelaises se sont impliquées dans l'expérience. S'agissant de l'université de Bordeaux I, les élèves de terminales sont invités à se connecter sur le site de l'établissement et à remplir un questionnaire dont l'exploitation doit permettre de dégager un profil (10 profils prévus) auquel s'attachera un type de réponse à la demande d'inscription. Des conseils, précis et personnalisés, et un entretien seront proposés aux candidats des séries technologiques.

Cette université pratiquait déjà une forme d'orientation « active », en prévoyant des entretiens obligatoires systématiques avant l'inscription, une commission pédagogique tranchant en appel entre admission, réorientation et année de remise à niveau.

Dans le cadre d'une collaboration avec plusieurs universités (La Rochelle, Nantes, Angers, Le Mans), l'université de Poitiers s'est aussi portée volontaire.

L'opération a suscité quelques observations et réserves : montage trop rapide, insuffisante concertation entre les universités, ouverture trop précoce du service, date tardive du recrutement universitaire par rapport à celui des filières sélectives. En cas d'avis dissuasif, sera t on en mesure de proposer au candidat une solution convenable et réaliste ?

L'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines a aussi engagé l'expérimentation de cette procédure. C'est le SCUIO qui a assuré la collecte des souhaits des lycéens à partir d'un formulaire standard. Puis ces demandes ont été examinées et traitées par les composantes qui avaient également en charge l'information en retour vers les futurs bacheliers.

Entre 750 et 800 projets ont été reçus (de l'ordre de 250 dans le domaine des sciences et des technologies et dans celui des humanités et des sciences sociales et de l'ordre de 150 en médecine et en droit). Les lycéens étaient invités à exprimer 3 vœux au maximum (les vœux 2 et 3 étant facultatifs) – on a d'ailleurs pu observer que les lycéens qui exprimaient un projet en médecine ne formulaient en général qu'un seul vœu – et devaient adresser à l'université leurs bulletins scolaires du 3^{ème} trimestre de 1^{ère} et du 1^{er} trimestre de terminale. L'examen de la pertinence des projets, outre la série de baccalauréat, s'est essentiellement fondé sur les notes et, dans la plupart des cas, les réponses ont été retournées aux lycéens par courrier (une enveloppe timbrée à l'adresse de l'élève était demandée avec le dossier).

A l'UFR de sciences, sur les quelque 250 dossiers reçus, une trentaine de lycéens ont été invités à rencontrer des enseignants de l'université pour un entretien plus approfondi lors de la journée porte ouverte de mars ; une vingtaine de lycéens ont répondu positivement à cette proposition. Il s'agissait en majorité d'élèves de terminale sciences et technologie de la gestion (STG), affichant des résultats assez faibles dans les disciplines scientifiques. Selon le directeur de l'UFR de sciences, si ces entretiens ont permis de recommander quelques réorientations – notamment pour des élèves de terminale STL qui ont toujours un grand mal à réussir dans les études universitaires de sciences – les entretiens ont permis de voir que par

delà des notes (préoccupantes), les projets de poursuite d'études en sciences étaient réellement motivés et les lycéens fort lucides sur l'importance de la marche à franchir. La mise en place de telles rencontres individuelles entre universitaires et les lycéens dont les projets semblent les plus problématiques, même si elle est très lourde, apparaît ainsi comme une dimension indispensable pour que cette procédure d'orientation active acquiert son plein intérêt.

En médecine, la situation est quelque peu différente. C'est en effet pour l'année de PCEM1 que l'on peut le plus aisément « modéliser la réussite ou l'échec » selon les données objectives des parcours et des performances antérieures. Pour le doyen de l'UFR de médecine, il faut avoir au moins une moyenne de 12/20 dans les disciplines scientifiques et, si possible, une mention « bien » pour s'engager avec quelques chances dans cette année de PCEM1. Pour les 124 places d'étudiants en médecine attribuées à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines en 2005-2006, il y avait 800 candidats (550 « primants » et 250 redoublants), soit un taux global de réussite potentiel de 15,5 %, plus fort pour les redoublants (32 %) que pour les « primants » (8 %) ; or, les étudiants « primants » qui ont obtenu une mention « bien » connaissent un taux de réussite supérieur à 20 %. En médecine, les données scolaires du second degré semblent ainsi suffisantes pour éclairer le bien fondé des choix.

Les représentants des étudiants contactés ont avancé plusieurs critiques : avis fondés trop exclusivement sur une analyse mécanique des notes, absence de prise en considération de la motivation et de l'intérêt porté à telle ou telle discipline, travail de conseil confié aux seuls enseignants dont la vision serait moins neutre que celle des conseillers d'orientation qu'il aurait été utile d'associer. Les lycéens ont déjà tendance à sous estimer leurs capacités : le système ne risque-t-il pas de devenir un élément supplémentaire de dissuasion ?

Bien évidemment ce dispositif devra être évalué lorsque les élèves ainsi « orientés » auront terminé leur première année à l'université.

Par ailleurs, dans la ligne de l'opération d'orientation active, d'autres expériences peuvent être évoquées : ainsi, à l'intention des étudiants néo bacheliers les plus faibles, l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines avait mis en place une année d'initiation préparatoire à la première année de licence comportant un régime très adapté d'aide et d'accompagnement. Conduite durant quatre années consécutives, cette action a été abandonnée : sur une trentaine d'étudiants, seule une minorité de cinq étudiants poursuivait avec succès leurs études en première année de licence. On notera que l'université de Bordeaux 1 propose de même une année de mise à niveau, qui se déroule dans le site délocalisé d'Agen où les étudiants bénéficient de conditions exceptionnelles d'encadrement.

Comme dans d'autres établissements, à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, des passerelles spécifiques entre les UFR de médecine et de sciences permettent aux « reçus collés » d'accéder directement en seconde année de licence et aux redoublants de PCEM1 de prendre une inscription secondaire en sciences.

Toujours dans cette même université, à l'UFR de sciences, on mentionnera avec intérêt une action spécifique destinée aux étudiants « à fort potentiel » (10 % des effectifs de la composante) ayant obtenu au baccalauréat une mention « bien » ou « très bien » mais peu

désireux de rejoindre les classes préparatoires. Des enseignements et des activités supplémentaires (30 % de l'horaire de base) leur sont proposés en vue de les conduire vers la recherche ou des formations d'ingénieur de haut niveau. L'idée est aussi envisagée d'un réseau de monitorat industriel de nature à faciliter l'insertion professionnelle des doctorants.

4.2.2. Les formations dispensées : le module de formation au projet professionnel

La préparation à l'insertion professionnelle comporte de véritables formations.

Comme nombre d'autres établissements, les universités de l'échantillon ont adopté notamment le module conçu par l'université de Lyon 1 de formation au projet professionnel dont par ailleurs les commissions présidées par Patrick Hetzel et Pierre Lunel ont prôné la généralisation.

Ce module comprend cinq séances de travaux dirigés et une séance de travaux pratiques de recherche documentaire. Un entretien individuel et un examen oral sanctionnent la rédaction et la présentation par l'étudiant d'un rapport. L'encadrement est assuré par des enseignants (qui reçoivent une initiation appropriée et les outils nécessaires) et par des personnels du SCUIO. Des professionnels apportent aussi leur collaboration.

Invité à choisir un thème ou secteur d'activités, l'étudiant apprend à rédiger un rapport, à construire une bibliographie, à préparer les entretiens avec des professionnels qu'il doit rencontrer, à utiliser le logiciel Pass'Avenir. L'objectif est d'aboutir à la formulation d'un projet professionnel.

Dans les établissements observés, le dispositif présente en partie un caractère obligatoire.

Ainsi, à l'université de Bordeaux I, tous les étudiants de licence (soit un millier) sont tenus dès le premier semestre de suivre cette formation qui, gérée par le département de licence, mobilise des moyens non négligeables (76 groupes). Une enquête de satisfaction est effectuée par questionnaire.

A l'université de Poitiers, l'effort est massif dans les composantes à caractère professionnel, à l'UFR de sciences fondamentales et appliquées (dont l'équipe en charge de l'insertion professionnelle fait preuve d'un dynamisme et d'un dévouement remarquables), à l'UFR de sciences économiques. Dans les autres composantes, le module n'existe pas ou ne concerne que des effectifs modestes.

A l'université de Rennes II, un module de formation au projet professionnel d'une durée de 16 heures est obligatoire pour tous les étudiants en premier semestre de licence. Dans l'encadrement de ce module interviennent non seulement des enseignants et professionnels des différents secteurs d'activité mais aussi des étudiants tuteurs (en master) et de futurs conseillers d'orientation-psychologues, en formation. Il convient de souligner que dans le schéma d'ensemble de l'université, ce module du premier semestre constitue la première étape d'un parcours progressif et intégré de préprofessionnalisation.

Certes, ce module n'est qu'un élément parmi d'autres de la préparation de l'insertion professionnelle et ne saurait à lui seul être regardé comme une panacée. Son caractère obligatoire peut en outre conduire à une interrogation : la motivation ne se décrète pas.

Mais l'association d'une recherche documentaire, d'interviews sur le terrain, d'un exercice de rédaction et d'exposé oral semble de nature à susciter l'intérêt des étudiants. L'efficacité de la formule milite pour une implication des disciplines qui aujourd'hui l'ignorent encore (pour des raisons peut-être de moyens).

Certains des étudiants rencontrés ont exprimé des réserves quant au déroulement trop précoce (dès le premier semestre de l'entrée à l'université) de ce module.

Ils considèrent que placer de tels modules en première année et encore plus au premier semestre est inapproprié. *« Ça vient trop tôt ! », « quand on arrive à l'université, on doit d'abord s'investir dans un domaine de savoir assez vaste pour, progressivement, choisir les secteurs dans lesquels on va approfondir les études... », « la question du métier ne se pose pas alors véritablement ! ». « Par ailleurs, il y a quelque paradoxe à nous dire que désormais dans notre vie professionnelle on sera conduit à changer de métier à plusieurs reprises et à nous conduire dès le 1^{er} semestre à polariser notre attention sur un métier ».*

Ces réactions ne traduisent pas un rejet de l'articulation entre études, choix de parcours et finalisation professionnelle ; elles ne semblent pas exprimer une option idéologique contre l'association entre savoirs et besoins socio-économiques ; elles posent seulement la question du « moment opportun » d'un travail approfondi sur le projet professionnel de chaque étudiant.

Des professionnels de l'orientation (par exemple à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) relèvent que, lors de l'entrée à l'université, la préoccupation de l'insertion professionnelle est peu présente chez les étudiants et qu'elle ne se dessinerait que plus tard notamment durant le second semestre de la deuxième année de licence. C'est pour hâter cette maturation que les universités de Bordeaux I et de Poitiers dirigent leur effort sur la première année de licence (et même dès le premier semestre).

D'autres formules complètent cette formation au projet professionnel. Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi est assuré par des ateliers ou des « journées » (rédaction de CV, de lettres de motivation, préparation d'entretiens d'embauche).

A l'université de Poitiers, ces ateliers sont complétés par des amphis sur les métiers et par des visites d'entreprises, l'ensemble constituant l'unité d'enseignement intitulée « approche des réalités professionnelles ».

Les actions menées en première année de licence sont prolongées aux autres niveaux. L'UFR de sciences fondamentales et appliquées de l'université de Poitiers est un bon exemple de la mise en place d'un système cohérent tout au long des parcours d'études (jusqu'y compris le doctorat). Dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011, le dispositif sera développé : cette UFR a conçu le projet d'organiser la préparation à la vie professionnelle en un ensemble

d'unités d'enseignement épousant, semestre par semestre, la totalité du cursus de licence et de master. Mais cette cohérence et cette continuité n'existent pas partout.

Ces modules d'aide à la préparation de l'insertion professionnelle concernent les formations à caractère généraliste. C'est le développement des filières à caractère professionnel qui offre la meilleure réponse aux difficultés d'insertion professionnelle. Mais tel n'était pas l'objet de la présente étude. On citera toutefois le cas de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : 15 des 41 mentions de licences sont des licences professionnelles et les 2/3 des masters ont un caractère professionnel.

4.2.3. Les expériences de promotion de l'égalité des chances

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en mars 2006 par les ministères de l'éducation et de l'égalité des chances, les universités de Bordeaux 1 et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, dont les projets furent sélectionnés, ont mis en place un dispositif qui, en vue de promouvoir l'égalité des chances, associe prévention de l'échec, orientation progressive et raisonnée, préparation de l'insertion professionnelle.

A l'université de Bordeaux I, un dispositif renforcé d'aide et de suivi était, déjà, proposé à tous les étudiants de la licence de sciences et technologies par le département de la licence, structure pédagogique originale qui, en liaison avec les UFR, accueille, gère et encadre tous les étudiants de licence.

Ainsi, les rapports des étudiants avec leur encadrement sont individualisés, un tutorat d'accompagnement est organisé, des contrats d'études sont passés, des enseignants référents interviennent auprès des étudiants « fragilisés ». Le cursus est par ailleurs défini avec le souci de ménager à partir de deux troncs communs une spécialisation très progressive vers les mentions.

Ce sont ces mesures qui ont inspiré le contenu de l'expérience pilote en cours.

Dans chacun des deux troncs communs que comporte la licence, un groupe d'étudiants « à besoin » a été constitué : des contrats d'études ont été passés avec ces étudiants qui bénéficient d'un suivi personnalisé par un enseignant référent (un enseignant pour cinq étudiants, soit 300 étudiants concernés et 45 enseignants volontaires qui travaillent en équipes).

La notion de contrat a pour but de responsabiliser l'étudiant en créant un rapport d'ordre moral dépourvu de sanction administrative et de l'amener à respecter les engagements d'assiduité, de travail personnel régulier, d'utilisation des dispositifs d'accompagnement et d'information. L'accent est mis sur le tutorat qui forme un ensemble coordonné.

D'après le bilan d'étape qui a été établi, l'expérimentation présente plusieurs points forts : accueil favorable et volontariat des étudiants, assiduité satisfaisante, bon niveau de motivation, travail correct, taux élevé de satisfaction et du côté des enseignants forte implication, travail d'équipe enrichissant, production intéressante d'outils multimédias. Les

faiblesses concernent les effectifs trop lourds, des locaux trop étroits, le relâchement en fin de semestre de certains étudiants, la difficulté de définir la place de l'enseignant référent.

L'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines a expérimenté, dans le même cadre, un dispositif original de réussite éducative. Il consiste à élaborer des programmes de travail avec trois lycées situés dans le département des Yvelines et accueillant un part significative d'élèves socialement défavorisés¹⁵. Les actions conduites, différenciées selon les lycées partenaires, comportent deux volets. Un volet d'information, qui offre un conseil destiné à éclairer les lycéens sur l'offre de formation, sur les attentes de l'université et sur les différents services d'aide à la vie étudiante. Un volet plus pédagogique qui permet aux lycéens de suivre, le plus souvent dans les locaux de l'université, des conférences, des cours ou des séries d'interventions d'universitaires sur des thématiques scientifiques définies en commun entre enseignants du supérieur et des lycées. Ce dispositif a pour but essentiel de motiver les élèves de ces lycées pour une poursuite d'études à l'université tout en augmentant leurs chances de réussite dans leurs parcours.

4.2.4. Importance de l'informatique en matière d'insertion professionnelle

Toutes les universités de l'échantillon s'efforcent avec succès de développer le recours à l'informatique et l'utilisation des services numériques. Cette politique, actée dans les contrats, intéresse certes tous les aspects du fonctionnement des établissements (enseignement, recherche, gestion etc.). Mais c'est un facteur puissant d'aide à la préparation de l'insertion professionnelle, en facilitant par la consultation de logiciels ou de bases de données le recueil d'informations, la recherche de stages, l'exploration du marché de l'emploi et la maturation des projets individuels.

Un effort d'équipement en matériels et d'adaptation des locaux accompagne cette politique.

Les dispositifs mis en place comprennent l'ouverture d'un site étudiant qui fournit des informations diverses, notamment sur l'aide apportée à la recherche de stage ou d'emploi.

Des services en ligne proposent la consultation d'offres de stage ou d'emploi, la participation à des forums professionnels, la publication de CV.

L'inscription universitaire donne droit à une adresse électronique et à une boîte de messagerie où, par abonnement, il est possible de recevoir directement certaines informations.

Les dispositifs existants peuvent aussi prévoir un accès au réseau sans fil ou la retransmission de cours, colloques et manifestations variées grâce aux chaînes de télévision de l'université par internet.

L'accès à la documentation est de manière générale informatisée.

Dans le cadre des SCUIO et parfois des composantes, des salles informatiques sont à la disposition des étudiants en libre accès et leur permettent d'effectuer des recherches, de consulter internet, d'imprimer des documents, d'envoyer des courriels.

¹⁵ Il s'agit des lycées Plaine de Neauphle à Trappes, Jean Vilar à Plaisir et Jean Rostand à Mantes-la-Jolie.

A l'université de Bordeaux I, un espace spécifique (baptisé ALPHA) a été créé qui comprend un ensemble de salles équipées de postes d'information multimédias et avec vidéo projection. Un amphi avec plateau d'enregistrement (utile par exemple pour préparer un entretien d'embauche) complète ce lieu ressources. Des doctorants assurent l'accueil et l'accompagnement.

Les SCUIO se sont par ailleurs, et depuis déjà quelque temps, dotés d'un espace documentaire spécifique à l'information professionnelle où l'étudiant peut consulter des logiciels et bases de données sur les métiers (tel le logiciel Pass'Avenir), le marché de l'emploi, les réseaux et services qui y donnent accès, la réalisation des bilans de compétences etc. (logiciels et bases de données auxquels les SCUIO se sont abonnés).

Les universités élaborent aussi leurs propres outils informatiques. Ainsi, par exemple, l'IUT de Poitiers a conçu et testé un logiciel, UNIVERS, qui facilite la passation des conventions de stages, la collecte de la taxe d'apprentissage, la connaissance des entreprises partenaires, la gestion d'un service stages et emploi, le suivi du devenir des diplômés etc. Cette application a été ensuite mise à la disposition des autres composantes de l'université à travers le réseau des « interfaces faculté entreprises » qui aident à l'insertion professionnelle des étudiants. La démarche suivie souligne l'intérêt d'un fonctionnement en réseau.

L'acquisition par tous les étudiants des compétences informatiques indispensables à leur réussite est une priorité dès l'entrée à l'université. Le B2i et le module de formation au projet professionnel doivent y contribuer. Le caractère massif des effectifs concernés a conduit l'université de Poitiers à installer un dispositif de formation automatisée.

Cette importance de l'outil informatique en matière d'information sur les débouchés et d'accompagnement vers l'emploi trouve une illustration à tous les échelons de l'appareil de formation. C'est le cas au niveau central, dans le choix du portail étudiant qui donne une place importante à la rubrique « de la formation à l'emploi » et ses diverses entrées. Au niveau local, on peut citer l'exemple de tel master professionnel (vingt étudiants pour plus de 200 candidats) dont les responsables de la formation ont développé un site internet spécifique qui présente en page d'accueil une rubrique « objectif emploi » permettant d'accéder aussi bien à des offres d'emplois et de stages, qu'à un annuaire des anciens (regroupant 10 promotions).

Conclusion : Quelques propositions peuvent être avancées.

- Le renforcement de l'articulation université/lycées demeure une priorité : il conviendrait notamment d'augmenter le nombre des établissements conventionnés, de rationaliser le choix de ces établissements, d'accroître l'efficacité des journées ou forums de rencontres et de créer des liens de travail directs entre les enseignants du secondaire et du supérieur qui trop souvent encore s'ignorent. Une coordination entre universités (en cas de site pluri universitaire) est indispensable.
- En matière d'insertion professionnelle, les actions d'information sont multiples : leur évaluation serait utile afin d'en mesurer l'efficacité et d'éviter une dispersion ou des incohérences.

- La préparation à l'insertion professionnelle n'est pas réalisée dans toutes les disciplines : il importe que les universités veillent à garantir une implication significative de chaque composante.
- Cette préparation suppose une progression tout au long des études : il convient de s'assurer de la cohérence et de la continuité des actions proposées aux différents niveaux de la scolarité. Ainsi, par exemple, le module de formation au projet professionnel, par ailleurs outil apprécié, devrait comporter des prolongements à d'autres stades du cursus universitaire.
- Le développement considérable des formations à caractère professionnel constitue une réponse aux difficultés de l'insertion professionnelle et offre une voie efficace vers l'emploi.
- Selon certains responsables pédagogiques, l'amélioration de l'insertion professionnelle passerait de préférence par un aménagement de l'architecture des formations, aménagement qui facilite les transitions, les réorientations éventuelles, la maturation progressive des choix universitaires et professionnels. Tel est par exemple l'objectif de l'organisation à l'université de Bordeaux I de la licence de sciences et technologies qui à partir de tronc communs offre la possibilité d'un choix progressif des mentions. C'est aussi une réponse possible aux difficultés de l'insertion.
- Compte tenu de l'exigence absolue que constitue une bonne maîtrise de l'informatique dans le secteur de l'insertion professionnelle (comme dans de multiples domaines), l'effort de préparation au B2i doit être poursuivi, généralisé et intensifié.
- Un effort devrait également être fait en langues, notamment en anglais.

5. Conclusion

Si, à la lecture de cette étude, l'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion paraissent parfois menés de façon dispersée et disparate, il n'en demeure pas moins que les universités ont réellement pris conscience de l'enjeu de l'insertion professionnelle, qui fait désormais partie des objectifs stratégiques des universités au même titre que la recherche et la transmission du savoir.

La production d'une information scientifique par des enquêtes et études offrant toutes garanties méthodologiques s'est fortement développée. A cet égard, les préconisations des rapports antérieurs quant à l'intérêt de généraliser les observatoires ne peuvent qu'être rappelées. Le développement des observatoires régionaux ouvre des perspectives nouvelles enrichissantes.

La diffusion des informations est largement faite grâce à une multitude de supports et d'actions diverses. Les actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle (modules, stages...) constituent de plus en plus de véritables actions de formation intégrées dans les cursus sous forme d'unités d'enseignement.

Cependant, et en dépit de l'importance des progrès accomplis, l'information au service de la réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle présente encore des insuffisances ou des faiblesses ainsi que des inégalités selon les disciplines.

Les structures mises en place en matière d'information sur les parcours d'études et sur l'insertion professionnelle ne sont pas toujours suffisamment inscrites dans la politique d'ensemble de l'établissement. L'utilisation des résultats des enquêtes et des études à des fins de pilotage, structurel et pédagogique, des formations demeure insuffisante. L'insertion professionnelle des étudiants demeure encore perçue par nombre d'enseignants, du moins dans certaines disciplines, comme une finalité complémentaire.

Certes, le choix de ces structures internes relève de l'autonomie des universités et la diversité d'organisation, observée dans ce rapport, est pleinement légitime. Toutefois, quatre principes généraux d'organisation peuvent être retenus et quelques préconisations paraissent essentielles.

Il appartient à chaque établissement d'élaborer un schéma général d'organisation de l'ensemble des actions qui conduisent à l'insertion professionnelle des étudiants.

Quel que soit le schéma d'organisation retenu par chaque établissement, la complémentarité entre composantes et services généraux experts doit en être un élément central.

L'appropriation par tous les enseignants de la dimension insertion professionnelle constitue un enjeu majeur de l'organisation à mettre en place ; ils sont des relais d'information et d'influence décisifs auprès de leurs étudiants.

Les actions d'information et d'accompagnement mises en œuvre doivent s'adapter aux préoccupations et besoins des étudiants qui évoluent en fonction de leur parcours universitaire.

Préconisations

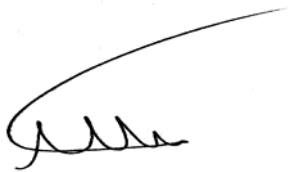
A l'attention de la DGES

- Recommander à chaque établissement de définir, dans le cadre de son autonomie et de la procédure contractuelle, l'organisation de l'ensemble des actions qui conduisent à l'insertion professionnelle.
- Renforcer l'attention portée au suivi, par chaque établissement, de la mise en œuvre et de l'impact des actions en faveur de l'insertion professionnelle.

A l'attention des établissements

- Tourner cette démarche générale d'organisation vers trois objectifs :
 - éclairer les choix des étudiants dans la conduite de leurs études et dans l'élaboration de leur projet professionnel,
 - contribuer à l'adaptation des contenus et pratiques de formation,

- servir à la régulation de l'offre et au pilotage d'ensemble de l'appareil de formation.
- Confier, dans le cadre d'une large concertation, la mise en place et la conduite de cette politique d'insertion à un responsable pédagogique disposant d'une autorité reconnue et qui s'exerce au sein des instances de pilotage de l'établissement.
- Diversifier les modalités et supports d'information en veillant
- à associer les ressources offertes par les technologies contemporaines d'information et le contact direct et personnel.
- à articuler les modes d'information avec les différentes actions d'accompagnement mises en œuvre afin de favoriser l'insertion.
- Adapter l'ensemble des actions d'information et d'accompagnement des étudiants en fonction de leur évolution dans leurs parcours d'études.



Tristan CHALON

*Chargé de mission à l'inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*



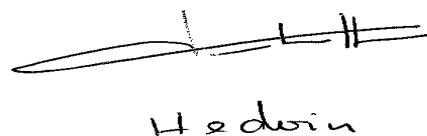
Marie-Françoise CHOISNARD

*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*



Michel GEORGET

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*



Jean-Pierre HEDOIN

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Annexes

- Annexe 1 : Protocole de mission et guide d'entretien
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Université de Poitiers : l'aide à l'insertion professionnelle organisée par l'UFR de sciences fondamentales et appliquées
- Annexe 4 : Université de Rennes II : la diversification préprofessionnalisante en cursus licence
- Annexe 5 : Université de Bordeaux I : l'expérience de « promotion de l'égalité des chances » conduite par le département de la licence.....
- Annexe 6 : Université de Rennes I : deux exemples d'enquêtes conduites par des composantes
- Annexe 7 : Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Mobiliser des données des systèmes d'information pour mieux comprendre la diversité des parcours : enjeux, intérêts et limites d'une démarche.....

Protocole de mission et guide d'entretien

Protocole de mission pour l'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'emploi par les établissements d'enseignement supérieur.

Objet de la mission

Les thèmes de l'information et de l'insertion des étudiants ont fait l'objet de plusieurs études et rapports qui présentent sensiblement les mêmes constats et les mêmes recommandations (rapport Hetzel de la commission université emploi, rapport de l'IGAENR piloté par Thierry Simon...).

Ce sujet est par ailleurs suivi par les services de la DGES pour l'expérimentation des pré inscriptions, dès février, dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de thèmes de travail pour l'année 2006-2007, le groupe en charge de la mission, qui ne comprend que quatre inspecteurs généraux, est contraint de cibler ses investigations.

Dans ces conditions, la mission propose de définir un périmètre d'étude sur un sujet souvent signalé comme stratégique mais peu approfondi : l'information des étudiants tant en ce qui concerne les chances de réussite que les possibilités d'insertion.

L'analyse portera sur les processus, les instances et les acteurs qui concourent à :

- produire : méthodologie, instruments,
- diffuser : supports, calendrier, public visé,
- exploiter l'information, tant au profit de l'étudiant pour l'accompagnement de son parcours que pour le pilotage de l'offre de formation par l'université.

Les observatoires seront au cœur de cette démarche : processus de constitution, dynamique d'évolution, articulation avec d'autres instances de l'université (présidence, SCUIO, service des stages....).

Échantillon

L'observation portera sur un nombre limité d'universités, pluridisciplinaires, dans lesquelles l'ensemble des questions sera examiné de manière approfondie.

Une note d'étape sera rédigée en mars 2007.

Guide d'entretien : l'information des étudiants sur les débouchés des formations

1. Comment l'organisation générale de l'université prend-t-elle en compte l'information des étudiants sur les parcours et les possibilités d'insertion professionnelle ?

1.1. Rôle de la direction de l'établissement :

Y a-t-il (par exemple) au sein de l'équipe présidentielle un responsable du suivi central de la question de l'insertion professionnelle ?

Le conseil d'administration (à l'occasion) et surtout le CEVU en débattent-ils ?

Des bilans sont-ils établis et discutés (lors notamment de l'élaboration de projet de l'établissement en vue de la contractualisation) ?

1.2. Rôle des composantes :

Ont-elles adopté des mesures spécifiques ? Quel est en la matière le degré d'autonomie et d'initiative des composantes ? Toutes les composantes se sentent-elles également concernées ? Dans l'hypothèse d'une organisation largement décentralisée, comment est assurée l'indispensable coordination ?

1.3. Rôle des milieux professionnels :

Sous quelles formes participent-ils à l'élaboration et à la diffusion des informations sur les métiers, leur évolution, les liens entre compétences et métiers ?

1.4. Rôle des collectivités territoriales :

Quel part prend la Région dans la connaissance des liens université-emploi et dans l'information des étudiants sur l'insertion professionnelle et son évolution ?

2. Comment est produite l'information sur les débouchés des formations et l'insertion professionnelle des étudiants au sein de l'université ?

2.1. Quelle instance est en charge de cette production d'information ?

(service- type SCUIO-, Observatoire....)

Depuis quand fonctionne cette instance ? Ses missions et son positionnement au sein de l'université ont-ils évolué ? Dans quelles directions ?

Quel est l'effectif de cette instance et le profil de ses personnels ?

Quelles sont les principales activités de cette instance ?

Est-ce la même instance qui est chargée de la production d'information et de sa diffusion auprès des étudiants ?

2.2. Quelles sont les méthodes utilisées pour connaître les débouchés des diplômés et l'insertion professionnelle

(Suivi de cohortes, enquêtes sur leur devenir auprès des étudiants sortants de formation...)

2.3. Sur quelles formations portent prioritairement les études de débouchés et les analyses d'insertion professionnelle ?

- * Sur quels niveaux de formation 1
(bac + 2, Licence, bac+ 4, Master, doctorat)
- * Sur les sortants sans diplôme, les sortants de 1ère année ?
- * Sur quelles filières ou quelles disciplines ?
- * Quel équilibre entre les approches relatives aux formations « professionnalisantes » et celles relatives aux formations « générales » ?

3. Comment cette information sur les débouchés est portée à la connaissance des étudiants (ou des futurs étudiants) ?

3.1. Quels moyens de diffusion de l'information ?

- * Publications d'études d'insertion
(complètes ou avec résumés synthétiques ; avec commentaires accompagnant les données quantitatives)

Quelles sont alors les productions relatives aux débouchés professionnels de différents diplômés ?

- * Banques de données accessibles sur le web (internet ou seulement intranet uniquement accessible avec code et mot de passe personnel)
- * Réunions d'information (facultatives ou obligatoires)
- * Rencontres entre étudiants et acteurs du monde professionnels
- * Intégration dans des modules consacrés à des projets d'études et projet professionnel

3.2. Quels acteurs ?

3.2.1. Acteurs internes :

Quels acteurs de l'université sont directement engagés dans la diffusion des informations sur les débouchés professionnels ?

Quelle est l'implication des enseignants dans ce type d'action ?

Participent-ils, en amont, à l'élaboration des études sur l'insertion professionnelle ?

3.2.2. Acteurs externes

4. Quel est l'impact de cette information relative aux débouchés professionnels ?

4.1. Quels effets observés sur les choix des étudiants et leur conduite du parcours d'études ?

* Quelle est l'appréciation que portent les étudiants sur l'information sur les débouchés et sur l'aide à l'insertion professionnelle ?

* Quel est le poids de la prise en compte des débouchés professionnels dans les motivations qui président aux choix des étudiants ?

* Ce poids des perspectives d'insertion est-il le même en fonction des étapes du parcours d'études, en fonction des filières et des disciplines, en fonction des caractéristiques sociales ou scolaires des étudiants ?

4.2. Quels effets pour l'organisation et le fonctionnement de l'université ?

* En matière de pilotage

* En matière de définition et d'organisation des études

* En matière de maquette et de contenus de formations

4.3. Quelles améliorations de l'information sur les débouchés seraient susceptibles d'améliorer la qualité et le rendement des parcours ?

* Sur quels aspects faire porter l'amélioration ?

* Pourquoi ces aspects apparaissent comme des leviers ?

Liste par université des responsables rencontrés

Université de Bordeaux I :

M. le président Alain BOUDOU

et par ordre alphabétique :

Anne-Marie BOISLIVEAU, secrétaire générale

Marie-Françoise BOURDEAU, chargée de mission

Boas EREZ, vice-président du conseil d'administration

Alain FRITSCH, directeur de l'UFR de chimie

Sylvie LE BOITEUX, directrice du département de la licence

Corinne LE NOAN, directrice de l'observatoire du devenir des étudiants

Dean LEWIS, directeur de l'UFR de Physique

Guy MICHEL, responsable de l'espace information orientation de l'étudiant

Michel NOUILLANT, service de la formation continue et de l'apprentissage

Claude PARENT, directeur du service de la formation continue et de l'apprentissage

Jean-Rodolphe PUIGGALI, vice-président du CEVU

ainsi que :

Pierre BEYLOT, vice-président du CEVU de l'université de Bordeaux III

Michel JAMET, vice-président du CEVU de l'université de Bordeaux II

Yves LEBRETON, représentant Michel Dupuy vice-président du CEVU de l'université de Bordeaux IV

Alain TAUPIN, chef du service académique d'information et d'orientation

Université de Poitiers :

M. le Président Jean-Pierre GESSON

et par ordre alphabétique :

François BATY-SOREL, service accompagnement à la formation, insertion, reprise d'études

Christian BERRIER, vice-président, chargé des relations extérieures

Fabien BUFFETEAU, vice-président étudiant

Bernard CONTAL, secrétaire général

Christian CORMIER, directeur du SCUIO / Planète Info

Joël DALANÇON, directeur de cabinet

Olivier de FREMOND, IUT de Poitiers

Christian GENRE, vice-président du CEVU

Jean-Yves LAINÉ, service des formations

Danièle LOUMÈ, UFR de sciences fondamentales et appliquées

Nelly MIGNON, responsable administrative du service des études, de l'évaluation et de la prospective

Jean-Michel PASSERAULT, directeur de l'UFR de sciences humaines et des arts

Gilles RABY, directeur de l'UFR de sciences fondamentales et appliquées

Sylvain VAUCHER, élu étudiant au CA.

Université de Rennes I

M. le Président Bertrand FORTIN

et par ordre alphabétique :

David ALIS, directeur de l'IGR

Maurice BASLÉ, doyen de la faculté de sciences économiques

Thierry BÉDOUIN, responsable du centre de ressources informatiques

Laurent BIRONNEAU, directeur adjoint de l'IGR

Joël BOISSELES, vice-président du CEVU et directeur du SCUIO par intérim

Alain BOURDILLON, directeur de l'UFR structures et propriétés de la matière (SPM)

Gabriel CALOZ, directeur de l'UFR de mathématiques

Xavier COLLET, responsable de la mise en place de l'observatoire, SCUIO

Simon DEREYCKX, élu étudiant au CEVU

Daniel GADBIN, doyen de la faculté de droit et de science politiques

Matthieu GÉRARD, élu étudiant au conseil de l'IFSIC

Claude GUILLON, directeur de l'UFR de philosophie

Erwan HALLOT, directeur adjoint de l'UFR SPM

Claudine ILLIADIS, responsable administratif du SCUIO

Jian-FENG YAO, responsable du master professionnel de seconde année de Mathématiques

Annie JULIEN, secrétaire générale

Robert LABBÉ, directeur de l'IUT de Rennes

Cécile LECOMTE, responsable du portail biologie de première année de licence

Janine LEFORT, chargée de l'information des étudiants et de la communication

Philippe LINGER responsable du service de scolarité de l'IUT

Marie-Laure MOQUET-ANGER, vice doyen de la faculté de droit

Nathalie PAYELLE, responsable du master professionnel carrières bancaires et finances»

Michel PRAT, responsable du service formations, affaires statutaires et statistiques

Catherine RÉMINIAC, service des affaires internationales

Julie RENAULT, chargée de communication à l'IGR

Marie-Amiel RICHARD, directrice de l'UFR sciences de la vie et environnement

Olivier RIDOUX, directeur de l'IFSIC

Université de Rennes II

M. le Président Marc GONTARD

et par ordre alphabétique

Thibault BOYER-BARET, vice-président étudiant

Irène BRUNEL directrice de cabinet

Sylvie DAGORNE, responsable des observatoires

Marc DAVID, directeur de l'UFR sciences sociales

Paul DELAMARCHE, directeur de l'UFR sciences des activités physiques et sportives

Michel DELAU, directeur du département de psychologie

Ronan DOARÉ, responsable de la licence professionnelle métiers de l'administration territoriale

Catherine FOULON, SCUIO

Marc GIMONET, SCUIO

Stéphane LAURENS, directeur de l'UFR sciences humaines

Nicole MÉNAGER, chargée de mission formation

Françoise MONNIER, directrice adjointe de l'UFR sciences des activités physiques et sportives

Sébastien PETRUS, élu étudiant au CA
Pascal PLANTARD, directeur adjoint de l'UFR sciences humaines
Alain REINE, responsable du SCUIO
Karine SILIEC, SCUIO

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Madame la Présidente Sylvie FAUCHEUX

et, par ordre alphabétique :

Alain BAGLIN, doyen de l'UFR de médecine
Danièle CHALUMOT-MONLOUIS, responsable administrative du SCUIO
Sophie COUSINEAU, chef du service central de scolarité
Sonjâ DENOT-LEDUNOIS, vice présidente du CEVU
Olivier GUEZOU, UFR sciences juridiques et politiques, responsable du laboratoire du droit de la ville et des politiques urbaines.
Mohamed KRIR, directeur de l'UFR de sciences
Clément TROUX, élu étudiant au CEVU
Jacques VIENNET, directeur du SCUIO
Sylvie VILTER, maître de conférences d'économie et responsable de l'OVE

Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Denis DESPREAUX, responsable de la sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Fabrice NICOL, chef du bureau de l'évaluation des politiques pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de l'insertion professionnelle des étudiants (DEPP C5)

Université de Poitiers

Préparation à l'insertion professionnelle : un exemple d'actions de formation

Il a paru intéressant de présenter en détail le programme (2006-2007) des actions de préparation à l'insertion professionnelle qui sont proposées sur l'ensemble du cursus aux étudiants de la faculté de sciences fondamentales et appliquées de l'université de Poitiers.

Ce document annexe a été établi à partir du compte rendu établi par l'équipe responsable de ce type d'actions et de l'« interfaces entre la faculté et les entreprises » (équipe « IFEP »). Cette équipe compte un PRAG, un ingénieur de recherche et un secrétariat et demi.

Le programme comporte des actions distinctes selon le niveau des études.

1 - Au niveau de la licence :

– En première année :

Le module « Projet professionnel et personnel de l'étudiant » (PPPE) est proposé aux 364 étudiants. Son objectif est d'inciter l'étudiant à fonder son projet d'études sur un projet professionnel.

Ce module comprend deux phases principales : une information sur la réalité professionnelle et une enquête de terrain. L'étudiant qui a choisi d'étudier tel ou tel secteur professionnel, rend compte de son travail par la rédaction d'un rapport et par une présentation orale qui sont notées.

Des enseignants assurent l'accompagnement des groupes (de 20 à 25 étudiants).

Des outils (documents, sites) sont fournis aux étudiants et aux enseignants accompagnateurs.

– En seconde année :

Le module « Projet poursuite d'études » (PPE) vise à aider les étudiants (309 étudiants concernés) dans la construction de leur parcours au regard de leur projet professionnel.

Cette formation comporte des ateliers animés par des consultants, des formateurs et des COP, des entretiens individuels (avec des enseignants et des professionnels) et une épreuve notée d'entretien de motivation devant un jury.

Des outils sont à la disposition des étudiants, des animateurs et des membres des jurys.

– En troisième année :

Une aide à la recherche de stage est proposée aux 250 étudiants de ce niveau ainsi qu'une aide à l'intégration des filières sélectives, sous la forme de TD et d'ateliers. Une aide personnalisée est possible.

2 - Au niveau du master :

- En deuxième année de master recherche :

220 étudiants sont concernés. Des séminaires de management et de gestion d'entreprise, animés par des spécialistes dans ce domaine, leur sont proposés. Ils comportent une alternance d'ateliers et d'apports théoriques, un travail en équipe et la remise d'un rapport écrit.

- En deuxième année de master professionnel :

A l'intention d'un public visé de 150 étudiants, des séminaires d'aide à l'insertion professionnelle sont organisés, soit avant le départ en stage de fin d'études, soit au retour de ce stage. Animés par des consultants en recrutement, ces séminaires alternent informations générales et entretiens tests individuels.

Dans les deux catégories de masters, un « coaching » est offert aux diplômés sortants (effectif visé de 40 étudiants) : aide personnalisée à la rédaction de CV et de lettres de motivation, à la préparation d'entretiens de recrutement, suivi de la recherche d'emploi. Des conseillers en recrutement assurent cette aide et ce suivi (sur rendez vous et par e-mail).

3 - Au niveau du doctorat :

- En première et seconde années de thèse (242 doctorants inscrits) :

Des enseignements « transversaux » et formations complémentaires sont mis en place avec la participation de professionnels.

- En troisième année de thèse :

Un séminaire d'aide à l'insertion professionnelle est organisé avec des spécialistes du recrutement et des ateliers de technique de recherche d'emploi. Un « coaching » est aussi proposé.

Dans la perspective du contrat quadriennal 2008-2011, cette même faculté de sciences fondamentales et appliquées a élaboré un projet qui entend renforcer et développer le dispositif actuel. La préparation à la vie professionnelle s'inscrirait dans un ensemble d'unités d'enseignement correspondant à chaque niveau, semestre par semestre, et prolongeant la formation au projet personnel et professionnel dispensée en première année de licence.

Ainsi, en seconde année de licence, seraient proposées aux étudiants la réalisation d'une enquête sur les métiers, une initiation à la connaissance des structures professionnelles, la construction du portefeuille d'expériences et de compétences. En troisième année, l'approfondissement de la connaissance de l'entreprise serait poursuivi.

En master, l'accent serait placé sur la découverte du monde professionnel lié à la discipline, sur l'initiation à la création d'entreprise, sur l'aide à la recherche d'emploi et sur l'ouverture à l'international. L'acquisition de connaissances serait bien entendu complétée par l'élaboration de projets et par la réalisation de stages qui forment le lien indispensable entre savoir classique et vie professionnelle.

Ce dispositif donnerait lieu, par ailleurs, à un partenariat avec les composantes scientifiques des universités concernées par le projet de PRES pour le Centre-Ouest, projet en cours de négociation.

Université de Rennes II

Adaptée à la dynamique d'un processus, une offre en formation en licence organisée en fonction d'une diversification « pré-professionnalisante ».

Depuis plusieurs années l'université de Rennes II, université de tradition littéraire, a mobilisé ses ressources pour fournir à tous les étudiants des repères et des aides propres à leur permettre de construire un parcours d'études à la fois conforme à leurs aspirations et permettant la meilleure insertion professionnelle possible.

A cette fin, non seulement de remarquables travaux sur les trajectoires d'études et d'insertion de l'ensemble des étudiants inscrits à l'université ont été produits et des modes d'information ont été constamment développés et diversifiés mais surtout l'offre de formation a été de plus en plus pensée comme devant se construire dans l'articulation entre les savoirs produits par les activités de recherche et les compétences requises pour permettre une insertion professionnelle des diplômés.

Dans la continuité de cette démarche, le contrat d'établissement 2008-2011 fait de la diversification professionnalisante des parcours de formation un axe stratégique majeur.

Pour aider les jeunes et les étudiants à construire progressivement un cheminement d'études, il convient de fournir les repères et d'offrir les activités au « bon moment », ni trop tôt, ni trop tard. Ainsi, il convient de prendre en compte le poids souvent déterminant du goût pour une discipline dans les premiers choix, tout en ne tardant pas trop à inciter les nouveaux étudiants à inscrire leur parcours dans une perspective plus professionnelle, en découvrant par exemple les divers métiers qui constituent les débouchés potentiels du cursus entamé.

C'est ce souci de permettre à tous les étudiants de construire un parcours d'études, en se positionnant progressivement par rapport à une orientation professionnelle, qui a conduit à organiser l'offre de formation du cursus de licence en fonction de champs professionnels, d'abord larges puis plus précisément ciblés.

Après un premier semestre dit d'orientation qui, outre les enseignements de méthodologie et de langue, associe deux enseignements disciplinaires fondamentaux afin aussi bien de favoriser les éventuelles passerelles au terme du 1^{er} semestre que d'ouvrir les perspectives de métiers, les semestres 2 et 3 conduisent l'étudiant à opter pour un des cinq « champs professionnels » proposés :

- Champ des métiers de la culture et de la création artistique
- Champ des métiers du secteur de la santé et du social
- Champ des métiers de l'éducation et de la formation
- Champ des métiers de l'administration et des organisations
- Champ des métiers de la communication et des technologies de l'information

Au cours des 2^{ème} et 3^{ème} semestres des enseignements spécifiques, liés à chacun des champs, viennent ainsi compléter les enseignements fondamentaux. Ils doivent permettre à chaque étudiant de mûrir son projet d'études en fonction de perspectives professionnelles et de choisir pour les trois derniers semestres de licence une « orientation professionnelle plus précise ». En effet, chacun des 5 champs professionnels se diversifie alors en 4 parcours « d'orientation professionnelle » plus précis.

Le champ des métiers de la culture et de la création artistique se diversifie en :

- parcours « patrimoine et archéologie »
- parcours « livre et documentation »
- parcours « tourisme »
- parcours « médiation et création artistique »

Le champ des métiers du secteur de la santé et du social se diversifie en :

- parcours « encadrement dans le secteur socio-éducatif »
- parcours « intervention sociale »
- parcours « prévention-handicap »
- parcours « interventions cliniques »

Le champ des métiers de l'éducation et de la formation se diversifie en :

- parcours « enseignement du 1^{er} degré »
- parcours « enseignement du 2nd degré »
- parcours « éducation –formation »
- parcours « didactique des langues / français langue étrangère »

Le champ des métiers de l'administration et des organisations se diversifie en :

- parcours « administration générale et territoriale »
- parcours « management des projets sociaux »
- parcours « gestion et management des entreprises »
- parcours « aménagement et environnement »

Le champ des métiers de la communication et des technologies de l'information se diversifie en :

- parcours « communication rédactionnelle »
- parcours « usage des TIC »
- parcours « communication et systèmes d'information dans les organisations »
- parcours « relations et coopérations internationales »

Au cours des trois derniers trimestres du cursus de licence des enseignements spécifiques sont mis en place pour chacun de ces parcours. La responsabilité de ces enseignements est confiée à un directeur d'études qui a pour mission d'assurer la cohérence de ces enseignements pré-professionnalisants en mutualisant les ressources enseignantes au-delà des limites des départements et des UFR.

Cette organisation du cursus de licence présente de nombreux intérêts :

- Elle articule l'objectif stratégique d'insertion professionnelle à la conception même de l'ensemble de l'offre de formation, et pas seulement à l'offre relative aux filières professionnalisantes (licences ou masters professionnels),
- Elle associe démarche active des étudiants en matière d'information sur les métiers et calendrier des choix à effectuer au cours des trois années de licence,
- Elle est progressive et permet des ajustements (d'un champ à un autre en fin de S2 et d'un parcours à un autre en fin de S4), ce qui la rend particulièrement adaptée aux phénomènes d'orientation et d'insertion professionnelle qui sont, par nature, des processus,
- Elle constitue une architecture suffisamment structurée au niveau de l'université et ouverte vers les composantes pour favoriser l'implication des UFR et départements sans que cela conduise à un morcellement des actions,
- Elle permet d'articuler deux problématiques souvent évoquées mais rarement mises en relation de façon claire : celle des échecs lors des premières années, voire des premiers mois de l'enseignement supérieur – cause de la majorité des sorties sans diplôme – et celle de la nécessaire professionnalisation explicite des diplômés.
- Elle contribue, par les mises en perspectives qu'elle suppose et qu'elle induit entre domaines de savoirs, champs professionnels et métiers, à développer l'approche des compétences dans la culture de l'établissement.

Université de Bordeaux I

Opération « Promouvoir l'égalité des chances »

Ce document est un résumé du rapport d'étape du 6 février 2007 établi et transmis par l'université de Bordeaux I (Département Licence) au ministère de l'éducation nationale (DGES B1).

Dans le cadre de l'opération-pilote « Promouvoir l'égalité des chances » (lancée en mars 2006 par les ministères de l'éducation nationale et de l'égalité des chances), l'université a élaboré et déposé un projet « Accueillir, accompagner et ouvrir à la réussite pour un nombre croissant d'étudiants », projet qui a été retenu.

Le dispositif mis en œuvre vise à favoriser l'insertion des étudiants de première année de la licence de sciences et technologies et comporte deux volets principaux que complète le développement d'actions diverses.

Volet 1 : Séries à contrats d'études : accompagnement du travail personnel de l'étudiant au premier semestre.

L'objectif est de mesurer l'impact sur la réussite d'un travail régulier, de véritables équipes pédagogiques, d'une coordination pluridisciplinaire, en proposant à des étudiants volontaires un accompagnement renforcé dans le cadre de contrats d'études.

Étudiants concernés : primo entrants volontaires.

Le dispositif a été présenté en juillet 2006 lors des amphis information et des entretiens individuels qui ont lieu en vue des inscriptions pédagogiques. Les étudiants volontaires se portaient candidat par courrier entre le 12 juillet et le 6 septembre auprès de l'« Accueil licence ».

Deux séries ont ainsi été constituées : une série de 130 étudiants en Mathématiques, Informatique, Sciences de la Matière et de l'Ingénieur (MISMI) et une série de 165 étudiants (dont 30 non volontaires) en Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE).

Dans le contrat d'études, l'étudiant prend, notamment, les engagements d'assiduité, de travail personnel régulier, d'utilisation des dispositifs d'accompagnement (tutorat, serveur pédagogique multimédia, bibliothèque) et de consultation de la documentation.

– Enseignants concernés :

Un responsable pilote et anime l'expérience.

Les 45 enseignants volontaires constituent de véritables équipes qui se réunissent régulièrement, élaborent des outils d'aide au travail personnel (guides d'activités, ressources multimédia, logiciels, tests, QCM, devoirs « maison » et devoirs surveillés), contrôlent l'assiduité et participent à la concertation pluridisciplinaire.

Volet 2 : Accompagnement personnalisé : les enseignants référents

L'objectif est d'assurer une meilleure intégration des étudiants et de réduire les « décrochages » en cours de premier semestre et au début du second.

– Étudiants concernés :

L'étudiant est invité à rencontrer régulièrement son référent et à suivre ses conseils.

Sont concernés les 300 étudiants « à contrats d'études » ainsi que des étudiants en difficultés potentielles (étrangers primo arrivants, redoublants pour une troisième année dérogatoire, étudiants repérés lors de l'UE « projet professionnel » ou lors des UE scientifiques).

– Enseignants concernés :

Un coordinateur assure le pilotage de ce dispositif.

Les 45 enseignants volontaires (un enseignant pour cinq étudiants) effectuent un suivi rapproché de leurs étudiants, s'assurent de leur assiduité, les conseillent et au vu des résultats des examens de fin de premier trimestre peuvent les inciter à faire le point (et le cas échéant à se réorienter). Un guide de l'enseignant référent est en projet et un séminaire de formation a eu lieu.

Autres volets

– Volet 3 : Partenariat avec les 25 lycées conventionnés :

Ce partenariat est renforcé par la tenue, dans ces établissements, de conférences faites par un enseignant de l'université accompagné d'un étudiant tuteur et ancien élève du lycée d'accueil.

– Volet 4 : Tutorat et portail numérique :

Les moyens financiers affectés au tutorat sont accrus afin de renforcer l'accueil au libre service informatique (espace ALPHA) et l'aide apportée à l'appui d'enseignements divers (formation au projet professionnel par exemple).

Un portail, opérationnel et accessible à tous les étudiants, présente les diverses actions de tutorat et facilite les échanges entre tuteurs et étudiants. Un kiosque est prévu qui permettra un contact électronique direct.

– Volet 5 : Cellule « Phase » :

Cette cellule assure un accompagnement personnalisé des étudiants à besoin spécifique (adaptation des épreuves, achat d'un logiciel pour non voyants).

– Volet 6 : Formation des intervenants :

Des formations sur le thème des aspects relationnels avec les étudiants sont proposées aux enseignants. Ces sessions de une à deux journées, assurées par des spécialistes et consultants extérieurs, ont bénéficié à 25 enseignants.

Premiers éléments d'analyse du déroulement de l'expérience :

- Points forts :

Les points forts qui se dégagent sont, du côté des étudiants, un accueil favorable (large volontariat), une assiduité satisfaisante, une bonne motivation, un bon travail dans l'ensemble, une participation satisfaisante aux activités complémentaires, un taux de satisfaction élevé (80 %).

De la part des enseignants, on relève une forte motivation, un important investissement, la production de ressources multimédia, la richesse du travail en équipe pluridisciplinaire, la plaisir chez certains d'enseigner en premier cycle.

- Points faibles :

Les faiblesses tiennent aux effectifs trop chargés, aux salles trop petites lors des travaux dirigés, au relâchement des étudiants en fin de semestre et, c'est le point le plus délicat, aux difficultés du rôle et du positionnement de l'enseignant référent.

La comparaison des résultats obtenus aux examens de fin de semestre (entre étudiants des séries à contrats d'études et les autres) sera un indicateur, à manier toutefois avec prudence.

L'évaluation de l'efficacité du dispositif ne se mesurera que dans la durée en se fondant sur des éléments quantitatifs (incidence sur les taux de réussite) mais aussi sur des éléments qualitatifs dont l'appréciation n'est pas moins importante (motivation pour la poursuite d'études, réorientation réussie).

Université de Rennes I

Deux exemples d'enquêtes menées par les composantes

Deux exemples qui illustrent à la fois l'intérêt d'enquêtes menées par les composantes, adaptées à la spécificité de leur public et de leurs formations et les limites d'une démarche qui, en raison des différences de méthodes, permet difficilement les comparaisons au sein de l'université.

UFR de philosophie : une enquête au service de la diversification professionnelle

Au sein de l'université de Rennes II, l'UFR de philosophie est une petite unité de formation, elle compte 265 étudiants en 2006-2007 après en avoir compté presque le double il y a une dizaine d'années.

Les concours enseignants constituent un débouché naturel pour ses étudiants, mais ne peuvent, compte tenu de la diminution des postes, concerner qu'un faible nombre d'entre-eux (ainsi par exemple en 2006, 15 inscrits au CAPES, 3 admissibles et un admis, à l'agrégation 14 inscrits, 5 admissibles et 3 admis).

La diversification de la formation apparaît donc aux yeux des responsables de l'UFR comme une nécessité absolue qui correspond en outre à une réalité, perçue jusqu'ici de manière plus intuitive et informelle que fondée sur des données chiffrées.

C'est la raison pour laquelle l'UFR a décidé de lancer cette année une enquête auprès de ses anciens étudiants, enquête qui répond à un double objectif :

- connaître les parcours étudiants suivis,
- connaître l'insertion professionnelle des étudiants de philosophie.

Il s'agit donc d'une enquête « mixte » à la fois suivi de cohorte, enquête d'insertion, mais aussi enquête de satisfaction ... la composante veut tout à la fois mieux connaître ses étudiants (baccalauréat d'origine, parcours, projet), leur devenir et leur appréciation sur la formation reçue.

Au moment de la visite de l'université, les résultats n'en étaient pas encore connus ; mais pour le directeur de l'UFR (lui-même ancien directeur du SCUIO), cette enquête est indispensable pour valider les choix faits de diversification des études.

- en L1 : une unité de découverte obligatoire (24 heures) en collaboration avec l'université de Rennes II,
- en L2 et L3 : des unités de diversification (48 heures en L2, 36 heures en L3) pour compléter la formation générale par l'acquisition de compétences professionnelles,
- en Master : une option gestion montée en collaboration avec l'IGR, comportant un stage obligatoire de quatre mois,
- Un master 2 « management et ressources humaines »

- En projet : un master orienté vers les métiers de la culture, en collaboration avec Rennes II.

L'IGR-Institut d'administration des entreprises : La pratique systématique des enquêtes d'insertion

Les enquêtes d'insertion sont menées de manière *systématique* et *par mail* auprès des diplômés de l'IGR (DESS et masters) 9 mois après l'obtention du diplôme.

Les taux de réponse sont régulièrement élevés (63 % pour les promotions 2005, 62 % pour les promotions 2003 à 2005) ; mais, comme le questionnaire n'est adressé qu'aux seuls étudiants disposant d'une adresse e-mail (environ 80%), les réponses ne concernent en définitive que 50 % environ des diplômés.

Les items de l'enquête concernent l'activité professionnelle :

- type de contrat,
- durée de recherche d'emploi,
- rémunération,
- région de travail,
- les changements de situation depuis le premier emploi.

Les résultats de ces enquêtes d'insertion *sont diffusés de manière systématique* :

- d'une part dans la politique de communication générale de l'IGR (communiqués de presse à l'occasion de manifestations comme le Forum entreprises),
- dans les fiches de présentation des formations : la rubrique « Débouchés et insertion professionnelle » est la première rubrique de la fiche, après la présentation générale de la formation.

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Mobiliser des données des systèmes d'information pour mieux comprendre la diversité des parcours : enjeux, intérêts et limites d'une démarche

A côté des enquêtes de parcours conduites à partir de questionnaires, l'observatoire de la vie étudiante de l'université s'attache à utiliser les données individuelles contenues dans les systèmes d'information et notamment APOGEE pour objectiver et analyser les trajectoires de formation des étudiants de l'université.

Le suivi de parcours porte sur cinq années universitaires. En 2005-2006, furent ainsi étudiés les devenir de tous les étudiants inscrits en 1^{ère} année dans les UFR de sciences sociales et humanités en 2001-2002 ; puis, en 2006-2007, ce sont les parcours des inscrits en 1^{ère} année des licences des domaines sciences, sciences sociales et humaines et droit en 2002-2002 qui font l'objet du travail.

Il semble important de se donner des éléments précis pour voir comment l'organisation en LMD fait évoluer les parcours. Grâce aux possibilités de diversification plus fortes qu'elle offre, elle favorise des cheminements d'études plus ouverts. Ainsi, elle permet plus aisément à un étudiant inscrit, par exemple, en 1^{ère} année de droit de poursuivre son parcours dans d'autres domaines comme les lettres, la sociologie ou l'histoire.

Ces suivis de cohortes permettent d'observer les réussites et les durées de parcours, aussi bien les parcours linéaires des étudiants qui, cinq ans après, sont parvenus en deuxième année de master que le pourcentage de ceux qui mettent quatre ans pour obtenir une licence ou encore les taux de redoublement en 1^{ère} année. Ils permettent également, voire principalement, de repérer la diversification des parcours à partir de la 1^{ère} année de licence.

Dans le cadre des limites méthodologiques inhérentes à une telle démarche (fiabilité de la donnée contenue dans les bases, suivie des seuls étudiants poursuivant leurs études au sein de l'université de Versailles-Saint-Quentin...), cette approche contribue également à mettre à disposition de toutes les équipes enseignantes des informations globales sur cinq ans.

Cette démarche, qui tend à faire apparaître comment une diversité de parcours et de réussites peut s'ouvrir à partir d'une spécialité choisie lors de la 1^{ère} inscription à l'université, fait encore trop souvent l'objet d'une lecture en termes négatifs d'échec, d'évaporation ou de déperdition, notamment de la part de la presse mais aussi de certains responsables de composante. Il apparaît enfin que des données demeurent encore inégalement connues et exploitées par les enseignants des différentes unités.

Une explicitation claire et aisément accessible à des non-spécialistes du cadre et des limites de la méthode utilisée ainsi qu'une stratégie de communication, externe et même interne, attentive au choix des supports en fonction des publics visés, apparaissent ainsi comme fort important pour que les travaux d'étude effectués se traduisent en enseignements utiles pour l'action.